

PREAMBULE

Le présent rapport d'activités a pour vocation :

- de reprendre les grands axes des politiques communautaires et des actions menées par la Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN,
- de présenter par délégation et par compétence, les données collectées, les faits marquants de l'année, des repères...,
- de livrer une information pertinente sur la situation comptable et budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque établissement public de coopération intercommunale établit un rapport annuel d'activités, qui doit être adressé à chaque Maire des communes avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

SOMMAIRE

| | N° page(s) |
|--|------------|
| I Informations générales | |
| • Composition | 4 |
| • Les compétences | 6 |
| • Le fonctionnement | 7 |
| • Les moyens et ressources | 10 |
| • Décisions du Conseil Communautaire : délibérations 2016 | 12 |
| • Décisions du Bureau Communautaire : délibérations 2016 | 16 |
| | |
| II Rapports d'activités des politiques menées | |
| • Développement économique | 17 |
| • Tourisme | 19 |
| • Aménagement de l'Espace 1 | 21 |
| • Aménagement de l'Espace 2 | 25 |
| • Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art | 28 |
| • Environnement 1 | 30 |
| • Environnement 2 | 35 |
| • Action sociale 1 | 37 |
| • Action sociale 2 | 45 |
| • Opération Grand Site du VEZELIEN | 46 |
| • Finances | 48 |
| • Accueil des Gens du Voyage | 49 |
| | |
| III Annexes | |
| ☒ Annexe 1 : Délibération n°2015-84 - délégation au Président et au Bureau Communautaire | |

COMPOSITION

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a été créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013. Elle compte 45 communes :

| Communes | Nombre d'habitants (2016) | Surface en Km ² |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|
| ANNAY LA COTE | 348 | 12.92 |
| ANNEOT | 147 | 6.13 |
| ASNIERES-SOUS-BOIS | 146 | 18.00 |
| ASQUINS | 310 | 21.60 |
| ATHIE | 144 | 4.88 |
| AVALLON | 7 413 | 26.75 |
| BEAUVILLIERS | 101 | 6.21 |
| BLANNAY | 125 | 7.30 |
| BROSSES | 312 | 20.00 |
| BUSSIERES | 141 | 11.62 |
| CHAMOUX | 94 | 6.90 |
| CHASTELLUX-SUR-CURE | 151 | 10.55 |
| CHATEL-CENSOIR | 659 | 24.60 |
| CUSSY-LES-FORGES | 346 | 13.62 |
| DOMECY-SUR-CURE | 425 | 20.60 |
| DOMECY SUR LE VAULT | 107 | 6.21 |
| ETAULES | 407 | 8.89 |
| FOISSY-LES-VEZELAY | 142 | 5.50 |
| FONTENAY-PRES-VEZELAY | 146 | 15.50 |
| GIROLLES | 193 | 16.35 |
| GIVRY | 186 | 8.4 |
| ISLAND | 193 | 20.64 |
| LICHERES-SUR-YONNE | 60 | 14.3 |
| LUCY LE BOIS | 314 | 10.59 |
| MAGNY | 877 | 30.75 |
| MENADES | 59 | 5.7 |
| MONTILLOT | 283 | 22.50 |
| PIERRE-PERTHUIS | 136 | 7.30 |
| PONTAUBERT | 409 | 3.91 |
| PROVENCY | 210 | 11.88 |
| QUARRE LES TOMBES | 718 | 46.05 |
| ST-BRANCHER | 321 | 22.02 |
| ST-GERMAIN-DES-CHAMPS | 382 | 35.92 |
| ST-LEGER-VAUBAN | 396 | 33.81 |
| SAINT-MORE | 187 | 12.00 |
| SAINT-PERE | 340 | 15.30 |
| SAINT-MAGNANCE | 468 | 19.37 |
| SAUVIGNY LE BOIS | 778 | 15.34 |
| SERMIZELLES | 290 | 7.01 |
| THAROISEAU | 66 | 3.40 |
| THAROT | 97 | 2.35 |
| THORY | 210 | 8.25 |

| | | |
|-------------------|---------------|---------------|
| VAULT DE LUGNY | 324 | 15.2 |
| VEZELAY | 449 | 21.80 |
| VOUTENAY-SUR-CURE | 230 | 10.00 |
| TOTAUX | 19 840 | 652.32 |

LES COMPETENCES

| Compétences obligatoires | Compétences optionnelles | Compétences facultatives |
|---|--|---|
| <i>Développement Economique</i> | <i>Voirie communautaire</i> | |
| <p><u>Zones d'activités économiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion du Parc d'activités d'intérêt régional Portes du MORVAN et d'AVALLON, dans le cadre d'une démarche de certification environnementale, - gestion des zones d'activités de la Grande Corvée à AVALLON et de VILLIERS-NONAINS sur la commune de ST BRANCHER, - promotion et commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire, - création de réserves foncières, réalisation d'études en vue d'agrandir les ZAE communautaires existantes ou d'en créer de nouvelles et portage de projets d'aménagement dès lors que leur superficie est égale ou supérieure à 2 ha. <p><u>Aides et participations</u> : possibilité de participer financièrement à tout organisme ou action intervenant dans le domaine de la promotion, de l'animation économique, de la mise en réseau des entreprises ou du soutien à l'emploi.</p> <p><u>Aménagement numérique du territoire « Réseaux et services locaux de communications électroniques ».</u></p> <p><u>Tourisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre et maintenance de la signalétique touristique, - participation au fonctionnement des Offices de tourisme et syndicats d'initiative du territoire. | <p><u>Entretien et aménagement sur la totalité de l'emprise des voies communautaires</u> (chaussée et ensemble des dépendances nécessaires à sa conservation et à son affectation à la circulation publique) ainsi que la mise en œuvre de la signalisation routière.</p> <p><u>Coordination des travaux avec les communes</u> : coordination des travaux entre les voiries communautaires situées hors agglomération et les voiries communales situées en agglomération.</p> <p><u>Accompagnement technique des communes</u> : possibilité d'apporter un accompagnement technique aux communes pour la mise en œuvre de leurs travaux et, le cas échéant, réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> | <p><u>Opération Grand Site du VEZELIEN</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilotage de l'Opération Grand Site du Vézelien, - portage de toute action dès lors qu'il ressort que, en application du principe de subsidiarité, l'échelon communautaire constitue le niveau le plus pertinent. <p><u>Gens du voyage</u> : aménagement et gestion d'une aire de grand passage destinée à répondre aux besoins de déplacement en grands groupes.</p> <p><u>Fourrière animale</u> : prise en charge des frais de fonctionnement de la fourrière canine municipale de la ville d'AVALLON à des fins communautaires.</p> <p><u>Aérodrome</u> : portage d'une étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON.</p> |
| <i>Aménagement de l'espace</i> | <i>Environnement</i> | |
| <p><u>Mobilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un plan local de déplacement identifiant notamment les axes structurants en matière de transport, - mise en place ou participation au développement de moyens de transport visant à améliorer notamment l'accès vers les lieux de travail, les commerces, les services et les lieux d'activités. <p><u>Urbanisme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un schéma de cohérence territoriale en partenariat avec les territoires voisins, - élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal. <p><u>Signalétique</u> : maintenance et développement de la signalétique d'information locale.</p> <p><u>Réserves foncières</u> : mise en place d'une politique d'achat de terrains et/ou immeubles en fonction des besoins pressentis dans le cadre des domaines de compétence statutaires.</p> <p><u>Accessibilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude et mise en accessibilité des sites communautaires, - portage des études diagnostic et mission de conseil et d'accompagnement auprès des communes. <p><u>Habitat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un Programme Local de l'Habitat, - réalisation d'études préalables et mise en œuvre d'opérations collectives de réhabilitation de l'habitat privé, - aides techniques et financières dans les limites et les conditions du règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Communautaire. | <p><u>Déchets</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecte, tri, valorisation et traitement de tous les déchets ménagers et assimilés, - création, réaménagement et gestion des déchetteries, - création et gestion d'une installation de stockage des déchets inertes. <p><u>Service public d'assainissement non collectif</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place et gestion d'un SPANC, - contrôle des installations d'assainissement non collectif. <p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un agenda 21 local, - accompagnement technique des communes afin de réhabiliter les décharges situées sur leur territoire. <p><u>Energies renouvelables et économies d'énergie</u> : étude et portage des projets de développement de l'éolien.</p> <p>Actions de formation, de communication et de sensibilisation du public.</p> | <p><u>Communication et démocratie participative</u> : portage ou participation à toute action visant à améliorer l'information et l'association des habitants du territoire aux décisions communautaires.</p> <p><u>Formation des élus</u> : mise en place de formations sous toutes les formes jugées opportunes.</p> |
| | <i>Action sociale</i> | |
| | <p><u>Enfance - Jeunesse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination de la politique et mise en cohérence avec les autres activités, - politique en faveur des assistantes maternelles, - gestion des centres de loisirs sans hébergement, - gestion intercommunale des structures d'accueil de la petite enfance - portage des projets de création de structures d'accueil de la petite enfance. <p><u>Santé et vie sociale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic de territoire et mise en place d'un observatoire, Gestion de la maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY et du pôle de santé de CHATEL-CENSOIR, - dans le cadre des orientations du contrat local de santé, portage de toute action permettant de réduire les déserts médicaux et d'offrir une couverture santé efficace. <p><u>Sport</u> : gestion et entretien des gymnases situés sur les communes de MONTILLOT et de QUARRE LES TOMBES.</p> | |

LE FONCTIONNEMENT

Représentation des communes

Les communes sont représentées par 69 Conseillers Communautaires, répartis ainsi :

| COMMUNES | Délégué(s) titulaire(s) | Délégué(s) suppléant(s) |
|--------------------------|---|--|
| ANNAY LA COTE | Gilles TISSIER | Chantal LEBORNE |
| ANNEOT | Pascal GERMAIN | Yvonne SOURD |
| ASNIERES SOUS BOIS | François ROUX | Bernard GAREAU |
| ASQUINS | Isabelle GEORGELIN | Thierry VEYSSIERE |
| ATHIE | Nicolas ROBERT | Vanessa RAPPENEAU |
| AVALLON | Farid AIT KICHA ; Françoise BAUDOT Camille BOERIO ; Jean-Yves CAULLET Alain COMMARET ; Gérard DELORME Gérard DEMARTINI ; Bernard DESCHAMPS Alain GUITTET ; Gérard GUYARD Jamilah HABSAOUI ; Isabelle HOUE-HUBERDEAU Agnès JOREAU ; Claude LABOUREAU Patrick LEBLANC ; Nicole LHERNAULT François Xavier NAULOT ; Sonia PATOURET DUMAY Anne-Marie THOMASSIN ; Françoise VERMILLARD Françoise WICKER | |
| BEAUVILLIERS | Dominique HUDRY | Christian CREVAT |
| BLANNAY | Marie Claire LIMOSIN | Bernard MAURICE |
| BROSSES | Gérard LACOMBE | Florian SPEVAK |
| BUSSIERES | Laurent CLUZEL | Florence COLTIER |
| CHAMOUX | Josiane BOUTIN | |
| CHASTELLUX SUR CURE | Gérard PAILLARD | Jean Pierre PASQUIER |
| CHATEL CENSOIR | Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE | Gérard JOVET |
| CUSSY LES FORGES | Angelo ARENA | Marc Olivier LINGET |
| DOMECY SUR CURE | Noëlle RAUSCENT | Pierre Etienne BREGUET |
| DOMECY SUR LE VAULT | Eric STEPHAN | Dominique MILLIARD |
| ETAULES | Olivier RAUSCENT | Florent GOURLOT |
| FOISSY LES VEZELAY | Jean Paul BUTTARD | Hervé LIETARD |
| FONTENAY PRES VEZELAY | Véronique PICHON | Claude THELY |
| GIROLLES | Bernard MASSOL | Jacques FOREY |
| GIVRY | Gérard CHABERT | Benoît CHAUFFARD |
| ISLAND | Paule BUFFY | Stephan COULOMB |
| LICHERES SUR YONNE | Gilles CHENE | Damien VAN DE CAPPELLE |
| LUCY LE BOIS | Joël TISSIER | Jean Claude MAUPOIX |
| MAGNY | Arnaud GUYARD ; Philippe LENOIR | |
| MENADES | Jean Paul FILLION | Gilles GRANDIOU |
| MONTILLOT | Pierre DIAZ | Laurent MANDRON - Catherine PREVOST à compter du 29 février 2016 |
| PIERRE PERTHUIS | Elise VILLIERS | Patrick GEORGE |
| PONTAUBERT | Chantal HOCHART | François RAUDOT GENET DE CHARENAY |
| PROVENCY | Jean Claude LANDRIER | Josiane MAGNE |
| QUARRE LES TOMBES | Bernard RAGAGE ; Sylvie SOILLY | |
| SAINT BRANCHER | Claude MANET | Roland FARCY |
| SAINTE MAGNANCE | Micheline DALIDET | Annette DEVRY |
| SAINT GERMAIN DES CHAMPS | Michel MILLET | Serge NASSELEVITCH |
| SAINT LEGER VAUBAN | Damien BRIZARD | Alexandre CHATELAIN |
| SAINT MORE | Monique MILLEREAUX | Karine DUCHENNE |

| | | |
|-------------------|------------------------------|-----------------|
| SAINT PERE | Christian GUYOT | Alain GARNIER |
| SAUVIGNY LE BOIS | Didier IDES ; Alain MARILLER | |
| SERMIZELLES | Franck MOINARD | Thierry K'DAL |
| THAROISEAU | Jean Michel BEUGER | Hervé LE CORRE |
| THAROT | Louis VIGOUREUX | Thierry LARCHE |
| THORY | Jean Louis MICHELIN | Josiane BOUVARD |
| VAULT DE LUGNY | Alain VITEAU | Michel PAUTARD |
| VEZELAY | Hubert BARBIEUX | Lorant HECQUET |
| VOUTENAY SUR CURE | Nathalie CHARTIER | François AUBRIN |

Le Conseil Communautaire, organe délibérant

Composé de 69 Conseillers Communautaires, ses principales fonctions sont : le vote du budget, le vote du compte administratif, l'examen des projets d'aménagement et de développement du territoire. Il définit également les règles de fonctionnement de la Communauté de Communes, en particulier l'organisation des décisions.

Le Président et le Bureau Communautaire, organe exécutif

Le Président

Elu par le Conseil Communautaire, il est le chef de l'exécutif. Il exécute les décisions du Conseil et représente l'Institution dans les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et les recettes, est responsable de l'administration en sa qualité d'autorité territoriale. Il a reçu délégation du Conseil pour exercer un pouvoir de décision dans certains domaines (*Cf. Annexe 1*). Il préside le Bureau.

Le Bureau Communautaire

Organe exécutif, il gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Il a également reçu délégation de ce dernier pour statuer dans des domaines précis (*Cf. Annexe 1*).

Il est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 3 Conseillers délégués.

Les 12 Vice-Présidents, élus parmi les conseillers communautaires, sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les décisions prises par délégation font l'objet de compte-rendu lors de chaque Conseil Communautaire.

PRESIDENT

Pascal GERMAIN

| | | | | |
|---|---|--|---|---|
|  |  |  |  |  |
| 1^{er} Vice-Président Gérard DELORME <i>Tourisme</i> | 2^{eme} Vice-Président Bernard RAGAGE <i>Finances</i> | 3^{eme} Vice-Président Hubert BARBIEUX <i>Santé – vie sociale</i> | 4^{eme} Vice-Président Olivier RAUSCENT <i>Développement économique</i> | 5^{eme} Vice-Président Gérard PAILLARD <i>Voirie (secteur 3)</i> |
| 6^{eme} Vice-Président Christian GUYOT <i>Opération Grand Site Vézélien</i> | 7^{eme} Vice-Président Didier IDES <i>Urbanisme - mobilité</i> | 8^{eme} Vice-Président Gérard LACOMBE <i>Voirie (secteur 1)</i> | 9^{eme} Vice-Président Philippe LENOIR <i>Accessibilité - habitat - communication</i> | 10^{eme} Vice-Président Jean Louis MICHELIN <i>Voirie (secteur 2)</i> |
| 11^{eme} Vice-Président Nicolas ROBERT <i>Enfance/Jeunesse - sport</i> | 12^{eme} Vice-Président Joël TISSIER <i>SPANC - environnement</i> | + 3 conseillers délégués : <ul style="list-style-type: none">➤ Monsieur Jean Michel BEAUGER : délégué au développement économique,➤ Mesdames Noëlle RAUSCENT et Sylvie SOILLY : déléguées au tourisme. | | |

Les Commissions intercommunales

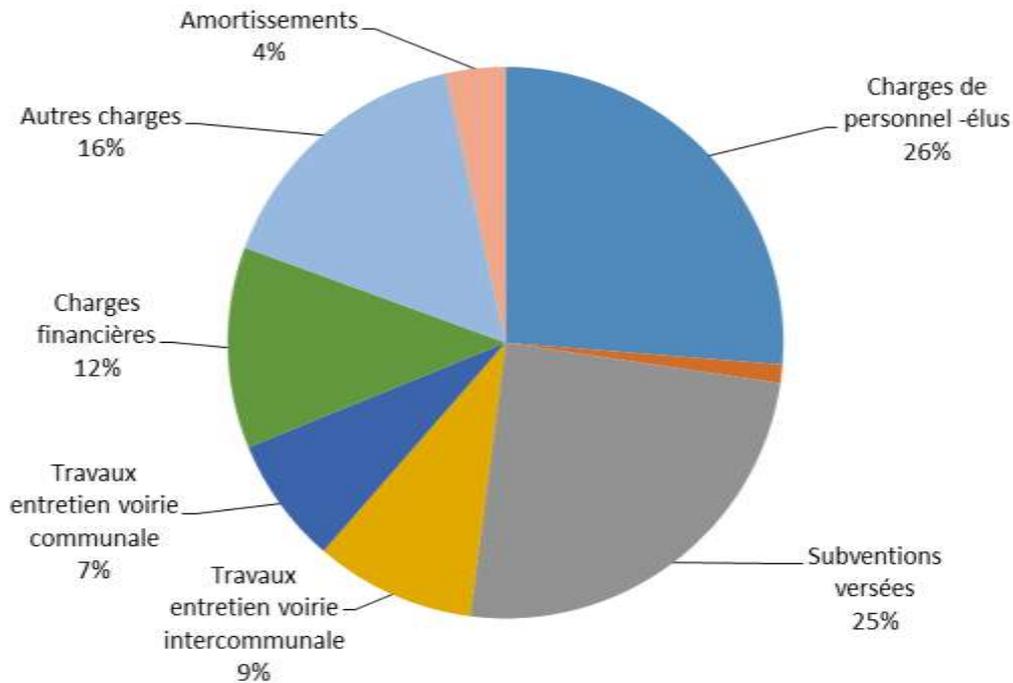
12 Commissions thématiques se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil.

- Commission « Développement économique »,
- Commission « Tourisme »,
- Commission « Aménagement de l'espace 1 » (*mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus*),
- Commission « Aménagement de l'espace 2 » (*accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative*),
- Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art »,
- Commission « Environnement 1 » (*gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public*),
- Commission « Environnement 2 » (*service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement, charte paysagère, décharges communales, énergies renouvelables et économies d'énergie*),
- Commission « Action sociale 1 » (*enfance/jeunesse, sports*),
- Commission « Action sociale 2 » (*santé et vie sociale*),
- Commission « Opération Grand Site du VEZELIEN »,
- Commission « Finances »,
- Commission « Aire d'accueil des gens du voyage ».

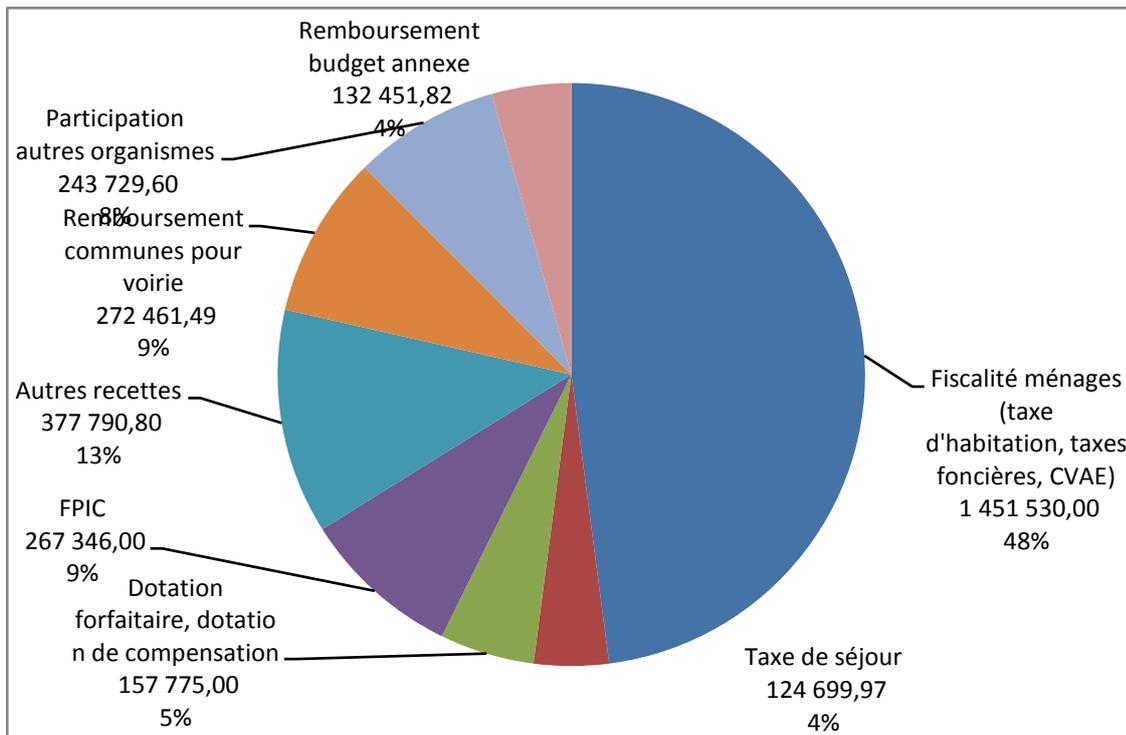
LES MOYENS ET RESSOURCES

Les finances

Concernant le budget principal, **les dépenses de fonctionnement** d'un montant de 3 204 647,46 euros se répartissent de la façon suivante :



Les recettes de fonctionnement d'un montant de 3 270 064,43 euros se répartissent ainsi :



Le personnel

Au 31 décembre 2016, l'effectif présent au sein de la collectivité comprend :

- 45 agents sur des postes permanents,
- 3 contrats d'avenir,
- 1 apprenti,
- 2 agents en disponibilité.

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DELIBERATIONS 2016

| Date | Numéro | Objet |
|------------|---------|--|
| 21/01/2016 | 2016-1 | Installation d'un nouveau conseiller communautaire |
| | 2016-2 | Avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service commun "autorisations du droit des sols" |
| | 2016-3 | Agence Technique Départementale |
| | 2016-4 | Création d'un poste d'Adjoint d'animation à l'accueil de loisirs sans hébergement de CHÂTEL-CENSOIR (ALSH) |
| | 2016-5 | Remplacement temporaire d'un agent absent |
| | 2016-6 | Recrutement d'un agent contractuel |
| | 2016-7 | Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe |
| | 2016-8 | Formation d'un élu |
| | 2016-9 | Journées 2015 et 2016 du Réseau des Grands sites de France |
| | 2016-10 | Dépenses à imputer au compte n° 6232 "fêtes et cérémonies" |
| | 2016-11 | Demande de subvention LEADER "Opérations Grand Site du Vézélien" |
| | 2016-12 | Avenant n° 1 à la convention de partenariat "participation au fonctionnement des crèches CARIBOU et GALIPETTE" |
| | 2016-13 | Adoption du budget annexe " gestion du service des Déchets Ménagers" |
| | 2016-14 | Adoption du budget annexe " gestion du service Enfance/jeunesse" |
| 29/02/2016 | 2016-15 | Installation d'une nouvelle Conseillère communautaire |
| | 2016-16 | Élection d'un délégué et, le cas échéant, de deux délégués à la Commission de Suivi de Site concernant le centre de tri-valorisation et de stockage de déchets non dangereux de SAUVIGNY LE BOIS exploité par la société SITA CENTRE EST |
| | 2016-17 | Élection d'un délégué au Conseil d'orientation du Conservatoire de musique de la ville d'AVALLON |
| | 2016-18 | Élection des délégués au Club informatique Asquinois |
| | 2016-19 | Tarification pour la commercialisation des parcelles du Parc d'activités « zone Porte d'AVALLON » |
| | 2016-20 | Déploiement du Haut Débit |
| | 2016-21 | Plan local d'urbanisme intercommunal « modifications simplifiées du PLU de la commune de SAINT-BRANCHER » |
| | 2016-22 | Plan local d'urbanisme intercommunal « droit de préemption urbain (DPU) » |
| | 2016-23 | Plan local d'urbanisme intercommunal « nouveau code de l'urbanisme » |
| | 2016-24 | Agenda d'Accessibilité Programmée |
| | 2016-25 | Convention pour les travaux de voirie et de signalisation routière en maîtrise d'ouvrage déléguée |
| | 2016-26 | Mise aux normes des déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT |
| | 2016-27 | Tarification des crèches « tarif horaire pour les familles non affiliées au Régime général ou à la MSA » |
| | 2016-28 | Club informatique ASQUINOIS |
| | 2016-29 | Association CLAS |
| | 2016-30 | Recrutement d'un volontaire en Service Civique « Ambassadeur du tri des Déchets Ménagers sur le site de la déchetterie d'ÉTAULES » |
| | 2016-31 | Convention de participation aux frais de réception des communes lors des réunions du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN |
| | 2016-32 | Ouverture par anticipation de crédits pour la section d'investissement 2016 |
| | 2016-33 | Frais de mission aux agents |
| | 2016-34 | Débat d'orientation budgétaire |
| 23/03/2016 | 2016-35 | Création de 4 postes à durée déterminée (PETR) |
| 14/04/2016 | 2016-36 | Convention tripartite « tourisme » |
| | 2016-37 | Groupement en vue d'une Co-maîtrise d'ouvrage entre les Communautés de Communes du département de l'Yonne pour l'extension de la couverture des zones blanches en téléphonie mobile |

| | | |
|------------|---|--|
| 14/04/2016 | 2016-38 | Avenant n° 2 du marché « tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables » |
| | 2016-39 | Demandes de subventions « aménagements intérieur et extérieur de la crèche de CUSSY LES FORGES |
| | 2016-40 | Chèque Emploi Service Universel |
| | 2016-41 | Approbation du compte de gestion du budget principal CCAVM de l'exercice 2015 |
| | 2016-42 | Approbation du compte de gestion du budget annexe PA de l'exercice 2015 |
| | 2016-43 | Approbation du compte de gestion du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2015 |
| | 2016-44 | Approbation du compte de gestion du budget annexe MDS de l'exercice 2015 |
| | 2016-45 | Approbation du compte de gestion du budget annexe pharmacie de l'exercice 2015 |
| | 2016-46 | Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs |
| | 2016-47 | Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2015 |
| | 2016-48 | Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2015 |
| | 2016-49 | Approbation du compte administratif du budget annexe ZAE Villiers Nonains de l'exercice 2015 |
| | 2016-50 | Approbation du compte administratif du budget annexe MDS de l'exercice 2015 |
| | 2016-51 | Approbation du compte administratif du budget annexe pharmacie de l'exercice 2015 |
| | 2016-52 | Affectation de résultat du budget principal |
| | 2016-53 | Affectation de résultat du budget annexe PA |
| | 2016-54 | Affectation de résultat du budget annexe ZAE Villiers Nonains |
| | 2016-55 | Affectation de résultat du budget annexe MDS Vezelay |
| | 2016-56 | Adoption du budget annexe 2016 de la zone artisanale de VILLIERS NONAINS (commune de SAINT-BRANCHER) |
| | 2016-57 | Adoption du budget annexe 2016 de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY |
| | 2016-58 | Adoption du budget annexe 2016 du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » |
| | 2016-59 | Adoption du budget principal 2016 |
| | 2016-60 | taux d'imposition 2016 des taxes directes locales |
| | 2016-61 | Attribution des fonds de concours et des subventions 2016 |
| | 2016-62 | Budget principal CCAVM 2016-ventilation du compte 657 |
| | 2016-63 | Durées d'amortissement |
| | 2016-64 | Financement et amortissement de la dette du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » |
| 2016-65 | Décision modificative 2016-1 du budget annexe « gestion du service Enfance/Jeunesse » | |
| 2016-66 | Décision modificative 2016-1 du budget annexe « gestion du service des Déchets Ménagers » | |
| 2016-67 | Règlement des frais médicaux aux praticiens par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne (CDG 89) | |
| 27/04/2016 | 2016-68 | Manifestation d'Intérêt « adhésion à EcoDDS » |
| | 2016-69 | Recours au Tribunal Administratif – financement des crèches |
| | 2016-70 | Accueil de loisirs « 1,2,3... Soleil » - tarifs des séjours de juillet 2016 |
| | 2016-71 | Création de sept postes pour la crèche de CUSSY-LES-FORGES |
| | 2016-72 | Personnel communautaire - modification du tableau des effectifs |
| | 2016-73 | Décision modificative 2016-1 du budget annexe « gestion du service Enfance/Jeunesse » |
| 26/05/2016 | 2016-74 | Accueil de loisirs sans hébergement « Les copains d'abord » à QUARRÉ LES TOMBES |
| | 2016-75 | Règlement de fonctionnement de la Commission d'attribution des places de crèches |
| | 2016-76 | Convention d'occupation précaire d'une parcelle sise au hameau de VILLIERS-NONAINS 89630 SAINT-BRANCHER |
| | 2016-77 | Renégociation du crédit relais n°10278 00160 00020021702 |
| | 2016-78 | Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Grand Avallonnais |
| 28/06/2016 | 2016-79 | Rapport annuel d'activités 2015 de « l'Accueil de loisirs intercommunal 1, 2, 3...Soleil » sis à AVALLON |
| | 2016-80 | Rapport annuel d'activités 2015 du service « Gestion des Déchets Ménagers » |

| | | |
|------------|---|--|
| | 2016-81 | Rapport annuel d'activités 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif |
| | 2016-82 | Rapport général annuel d'activités 2015 |
| 28/06/2016 | 2016-83 | Transfert de la régie pour le service « Gestion des Déchets Ménagers » |
| | 2016-84 | Renégociation du crédit relais n°9440747 de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté |
| | 2016-85 | Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales |
| | 2016-86 | Parc d'activités « Porte d'AVALLON » - Cession d'une parcelle à l'EURL Taxis Luc MOFFRONT |
| | 2016-87 | Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY |
| | 2016-88 | Création du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais |
| | 2016-89 | Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux « 1,2,3... Soleil » sis à AVALLON – « Les Zoulous » sis à CHATEL-CENSOIR – « Les copains d'abord » sis à QUARRÉ LES TOMBES |
| | 2016-90 | Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal « 1,2,3... Soleil » sis à AVALLON – Augmentation des tarifs |
| | 2016-91 | Avenant au Contrat Enfance Jeunesse |
| | 2016-92 | Convention pour la mise en place d'un « service passerelle » |
| | 2016-93 | Pôle de santé de CHÂTEL-CENSOIR - cession des locaux du Pôle de santé |
| | 2016-94 | Pôle de santé de CHÂTEL-CENSOIR - remboursement du prêt |
| | 2016-95 | Pôle de santé de CHÂTEL-CENSOIR - paiement maître d'œuvre |
| | 2016-96 | Pôle de santé de CHÂTEL-CENSOIR - modification statutaire |
| | 2016-97 | Pôle de santé de CHÂTEL-CENSOIR - report subvention |
| | 2016-98 | Modification de postes pour les crèches |
| | 2016-99 | Personnel communautaire – modification du tableau des effectifs |
| | 2016-100 | Régime indemnitaire |
| 28/07/2016 | 2016-101 | Décision modificative n° 2016-1 du budget principal |
| | 2016-102 | Décision modificative n° 2016-1 du budget annexe du service « Gestion des Déchets Ménagers » |
| | 2016-103 | Décision modificative n° 2016-2 du budget annexe du service « Enfance/Jeunesse » |
| | 2016-104 | Rapport d'activités du service « urbanisme » 2015/1er trimestre 2016 |
| | 2016-105 | Schéma départemental de coopération intercommunale |
| | 2016-106 | Commission locale du secteur sauvegardé de VÉZELAY |
| | 2016-107 | Modification de la dénomination de la filiale SITA Centre Est |
| | 2016-108 | Projet social des crèches |
| | 2016-109 | Règlement de fonctionnement des crèches intercommunales |
| | 2016-110 | Mise en place d'un Compte Epargne Temps |
| 24/08/2016 | 2016-111 | Règlement intérieur des services |
| | 2016-112 | Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels |
| | 2016-113 | Recrutement d'un agent contractuel |
| | 2016-114 | Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire |
| | 2016-115 | Remboursement des emprunts des établissements bancaires « Caisse des Dépôts et Consignations - Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté - Société Générale » par la contractualisation d'un seul et nouvel emprunt auprès de la « Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté » |
| | 2016-116 | Composition des instances de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) |
| | 2016-117 | Acquisitions/cession foncières de parcelles sises « crèche CAPUCINE 89420 CUSSY LES FORGES » |
| | 2016-118 | Convention de collecte des huiles minérales usagées dans les déchetteries du CHAMPS RAVIER et de MONTILLOT |
| | 2016-119 | Suppression et création d'un poste à la crèche CARIBOU |
| 2016-120 | Personnel communautaire - modification du tableau des effectifs | |
| 12/09/2016 | 2016-121 | Résiliation de la convention signée avec le GIP e-Bourgogne |

| | | |
|------------|---|--|
| 12/09/2016 | 2016-121a | Remboursement de 3 emprunts des établissements bancaires de la caisse d'épargne par la contractualisation d'un nouvel emprunt |
| | 2016-122 | Décision modificative N° 2016-2 du budget principal 2016 |
| | 2016-123 | Décision modificative N° 2016-2 du budget Maison de santé 2016 |
| | 2016-124 | Décision modificative N° 2016-3 du budget principal 2016 |
| | 2016-125 | Décision modificative N° 2016-2 du budget gestion des déchets 2016 |
| | 2016-126 | Décision modificative N° 2016-2 du budget gestion du service Enfance/Jeunesse 2016 |
| | 2016-127 | Révision statutaire |
| | 2016-128 | Adoption d'un Schéma de mutualisation |
| | 2016-129 | Déploiement du Haut Débit |
| | 2016-130 | Office de tourisme intercommunal |
| | 2016-131 | Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal de CHÂTEL-CENSOIR « résiliation du procès-verbal de mise à disposition de biens communaux » |
| | 2016-132 | Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal de CHÂTEL-CENSOIR « signature d'une convention pour la mise à disposition de biens communaux » |
| | 2016-133 | Régime indemnitaire pour les agents des crèches |
| 15/11/2016 | 2016-134 | Décision modificative n° 2016-4 du budget principal 2016 |
| | 2016-135 | Transfert voirie du Parc d'activités "Portes du MORVAN et d'AVALLON" - régularisation d'imputation |
| | 2016-136 | Décision modificative n° 2016-3 du budget annexe du service « Gestion des Déchets Ménagers » |
| | 2016-137 | Décision modificative n° 2016-2 du budget annexe 2016 « Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY » |
| | 2016-138 | Décision modificative n° 2016-4 du budget annexe 2016 du service « Enfance/Jeunesse » |
| | 2016-139 | Garantie des emprunts de l'Office Auxerrois de l'Habitat |
| | 2016-140 | Modification de la délibération de la prescription du Plan local d'Urbanisme Intercommunal relative à la concertation des territoires voisins |
| | 2016-141 | Office de tourisme intercommunal – Désignation des membres du Comité de Direction |
| | 2016-142 | Modification des horaires d'accueil de la crèche CARIBOU |
| | 2016-143 | Création d'un poste à la crèche GALIPETTE |
| | 2016-144 | Création d'un poste à la crèche CAPUCINE |
| | 2016-145 | Création de postes pour les accueils de loisirs intercommunaux |
| | 2016-146 | Création d'un poste administratif – comptabilité à compter 1 ^{er} janvier 2017 |
| | 2016-147 | Création de postes dans le cadre des transferts de compétences obligatoires à compter du 1 ^{er} janvier 2017 |
| | 2016-148 | Transformation d'un double poste d'agent contractuel à compter 1 ^{er} février 2017 |
| | 2016-149 | Régime indemnitaire pour les agents des crèches |
| 2016-150 | Personnel communautaire - modification du tableau des effectifs | |
| 09/12/2016 | 2016-151 | Élection des Délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais |
| 20/12/2016 | 2016-152 | Adoption définitive du Schéma de mutualisation des services |
| | 2016-153 | Commission Stratégie de Mutualisation : désignation des membres |
| | 2016-154 | Participation aux frais de fonctionnement 2015 des crèches CARIBOU et GALIPETTE sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'AVALLON |
| | 2016-155 | Décision modificative n° 2016-5 du budget principal 2016 |
| | 2016-156 | Décision modificative n° 2016-5 du budget annexe 2016 du service « Enfance/Jeunesse » |
| | 2016-157 | Instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) |
| | 2016-158 | Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) |
| | 2016-159 | Commission Intercommunale des Impôts Directs « désignation des membres » |
| | 2016-160 | Pacte financier et fiscal |
| | 2016-161 | Aire d'accueil des gens du voyage « création d'une régie de recettes et mise en place de la tarification » |

| | | |
|------------|---|--|
| 20/12/2016 | 2016-162 | Aire d'accueil des gens du voyage « convention financière avec l'Etat » |
| | 2016-163 | Avant-projet d'une aire de covoiturage « demandes de subventions |
| | 2016-164 | Service commun d'instruction « Autorisation du droit des sols – adhésion des communes de DOMECY SUR CURE et THAROT » |
| | 2016-165 | Tarification 2017 du transport à la demande |
| | 2016-166 | Tableau de classement de voies communales en voirie intercommunale |
| | 2016-167 | Extension du périmètre de la CCAVM – zonage et tarification du service « gestion des Déchets Ménagers » |
| | 2016-168 | Tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) « gestion des Déchets Ménagers – zone 2 » |
| | 2016-169 | Règlement de facturation et tarification de la redevance incitative (RI) « gestion des Déchets Ménagers – zone 1 » |
| | 2016-170 | Avenant au Contrat pour l'Action et la Performance avec « la société Eco-Emballages » |
| | 2016-171 | Projet éducatif de la structure multi-accueils CARIBOU |
| | 2016-172 | Modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueils CAPUCINE, CARIBOU et GALIPETTE |
| | 2016-173 | Modifications du règlement de fonctionnement de la Commission et des critères d'attribution des places dans les structures multi-accueils de la Petite Enfance |
| | 2016-174 | Convention financière de partenariat « participation de la Communauté de Communes du SEREIN au fonctionnement des structures multi-accueils de la Petite Enfance |
| | 2016-175 | Tarifs 2017 des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux |
| 2016-176 | Personnel intercommunal « modification du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel | |

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : DELIBERATIONS 2016

| Date | Numéro | Objet |
|------------|--------|---|
| 17/02/2016 | 2016-1 | Avenant n° 2 du marché de prestations intellectuelles "élaboration du programme d'actions de l'Opération Grand Site du Vézélien |
| 19/07/2016 | 2016-2 | Attribution du marché de transport des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN à destination des gymnases intercommunaux (MONTILLOT et QUARRÉ LES TOMBES) et de la piscine d'AVALLON |
| | 2016-3 | Marché « modernisation et travaux annexes de voirie de la voirie communale et intercommunale-programme 2016 » |
| 17/10/2016 | 2016-4 | Lancement et mission d'accompagnement d'un schéma local de développement touristique |

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectifs de la politique :

- ✚ Favoriser l'accueil de porteurs de projets sur les zones d'activités communautaires,
- ✚ Consolider les partenariats avec les acteurs locaux du développement économique.

Réalisations 2016 :

➤ **Parc d'activités Portes d'AVALLON et du MORVAN**

La Communauté de Communes est propriétaire du Parc d'activités d'intérêt régional. Construit en 2008, ce parc offre un total de 237 000 m² commercialisables pour des activités économiques telles que les services (aux entreprises et aux personnes), la logistique, la filière bois, le tourisme et l'artisanat.

Au cours de 2016, une trentaine de contacts auront été établis avec des porteurs de projets. Faut de financement, de maturité des dossiers ou d'incompatibilité avec les vocations économiques du parc d'activités, aucun projet n'a pu aboutir cette année (même si deux projets seront finalement signés au 1^{er} semestre 2017).

Afin d'encourager la commercialisation du parc, un effort a été mis sur la communication :

- Une offre territoriale a été créée sur le site Internet www.pole-implantation.org, site spécialisé dans l'accompagnement des entreprises pour leur projet d'implantation,
- Des bâches ont été installées aux entrées des parcs.

The screenshot shows the website interface for 'PÔLE IMPLANTATION ENTREPRISES'. The main heading is 'SERVICE NATIONAL D'AIDE À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES OPÉRATIONNEL, CONFIDENTIEL ET GRATUIT'. Below this, there are navigation tabs: 'DES BONNES NEWS', 'NOS SERVICES AUX ENTREPRENEURS', 'NOS TERRITOIRES PARTENAIRES', and 'ACTUALITÉS'. The main content area features a listing for 'TERRAINS À VENDRE - PARC D'ACTIVITÉS DE L'AVALLONNAIS (SUD DE L'YONNE)'. It includes a photograph of a road leading to a field, a map of France, and several buttons: 'RETOURNER À LA PAGE TERRITOIRE', 'PLUS D'INFORMATIONS SUR CETTE OFFRE', and 'NOUVELLE RECHERCHE D'OPPORTUNITÉS'. At the bottom, there are sections for 'PRÉSENTATION GÉNÉRALE', 'VOTRE RECHERCHE N'A PAS ABOUTI ? CONTACTEZ-NOUS', and 'GRATUIT, OBTENEZ DES SOLUTIONS PERSONNALISÉES'.

Par ailleurs, une démarche de prospection a été lancée auprès d'un certain nombre d'entreprises potentiellement en veille sur des opportunités d'implantation dans une zone d'activités proche de

marchés en croissance, du fait de la proximité de la société SCHIEVER. Cette démarche n'a pas été suivie d'effets.

➤ **Commerce et artisanat**

La Communauté de Communes accompagne financièrement des acteurs économiques présents sur le territoire.

Il en est ainsi pour :

- la Chambre économique de l'Avallonnais (15 872 €) : fruit d'un partenariat entre les collectivités locales du Pays Avallonnais et des Chambres Consulaires, cette structure a pour principales missions :
 - ✓ Accompagner les porteurs de projet, personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise,
 - ✓ Accompagner les chefs d'entreprises du Pays Avallonnais sur différentes thématiques,
 - ✓ Accompagner les Élus dans leurs projets de développement économique locaux,
 - ✓ Soutenir les initiatives créatrices d'emploi et les actions en faveur des « jeunes ».

- l'agence de développement économique départementale Yonne Développement (2 976 €) : créée à l'initiative du Conseil Général de l'Yonne en 1989, l'agence facilite les développements de projets et les initiatives d'implantations, pour accroître l'attractivité économique du département de l'Yonne. Parmi ses missions :
 - ✓ Accompagner l'entrepreneur aux différents stades de son projet,
 - ✓ Mener des actions de prospection pour détecter des projets d'investissement, tant au niveau national qu'international,
 - ✓ Véhiculer des conseils et soutenir les démarches de développement économiques des collectivités territoriales, telles que les communes et communautés de communes.

TOURISME

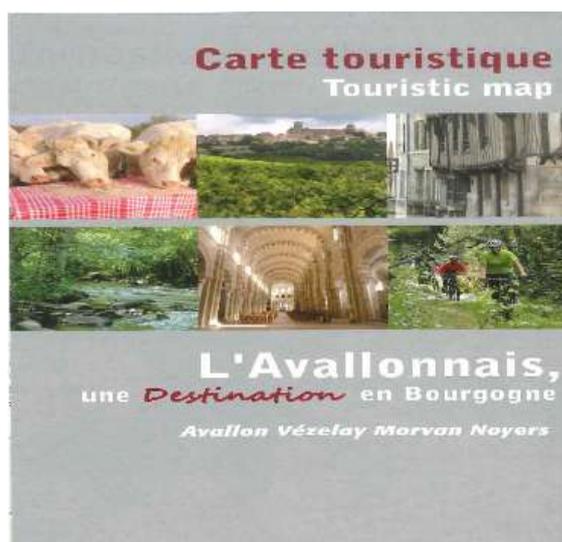
Objectifs de la politique :

- ✚ Favoriser l'accueil touristique sur le territoire,
- ✚ Soutenir les acteurs du tourisme (Offices de tourisme),
- ✚ Entretien - développer les équipements communautaires.

Réalisations 2016 :

➤ **Offices de Tourisme**

Préalablement à la création d'un Office de tourisme intercommunal, une convention tripartite entre la CCAVM et les Offices de tourisme d'AVALLON et de VÉZELAY a été signée en avril. Cette dernière fixait les actions à mettre en œuvre en commun entre les deux Offices à compter du 1er janvier 2016. Dans le cadre de cette convention, on peut notamment citer la conception et la création d'une carte touristique commune aux territoires d'AVALLON, de VEZELAY et du SEREIN, imprimée à 50 000 exemplaires.



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ayant consacré l'échelon intercommunal en lui confiant, à compter du 1er janvier 2017, une compétence obligatoire en matière de promotion du tourisme, laquelle inclut la création d'Offices de tourisme intercommunaux, l'année 2016 a été préparatoire à l'organisation de ce transfert de compétence.

Ainsi, le 12 septembre, le Conseil Communautaire décidait la création de l'Office de tourisme intercommunal VEZELAY AVALLON MORVAN au 1er janvier 2017, sous le statut d'Établissement Public Industriel et Commercial.

➤ **Lac du Crescent**

Les aménagements du lac ont permis d'accueillir l'opération « Le Piano du Lac », concert flottant organisé par La Volière aux piano le vendredi 26 août.



La collectivité a également fait procéder aux contrôles de sécurité réglementaires des aires de jeux (tests de résistance, d'usure, entretien et fonctionnement des écrous, vis de serrage....).

➤ **Taxe de séjour**

Face aux impayés en matière de taxe de séjour relatifs aux années 2014 et 2015, une procédure a été mise en place à compter du second trimestre 2016 : lettre de rappel, mise en demeure puis recours, le cas échéant, à l'Officier du Ministère Public (pour mise en place de contraventions de 4^{ème} classe).

Pour ces deux années, ce sont ainsi près de 20 000 € de taxes dues à la CCAVM qui ont pu être perçues.

Pour 2016, à la date du 10 juin 2017, le produit de la collecte annuelle s'élève à 96 500,00 euros.

Le produit de la taxe de séjour a été utilisé pour le financement des Offices de Tourisme d'AVALLON et de VEZELAY.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE 1

Objectifs de la politique :

- ✚ Aménager un territoire équilibré,
- ✚ Offrir aux habitants (ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires) un panel de services de transports,
- ✚ Traduire les orientations politiques communautaires dans les documents de planification (SCOT, PLUi).

Réalisations 2016 :

➤ **Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été prescrit le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire sur le territoire de la Communauté de Communes AVALLON VEZELAY MORVAN.

- Janvier-Juillet 2016 : Réalisation de la procédure d'appel d'offres – choix des prestataires

Suite à la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 16 décembre 2015 par le Conseil Communautaire, un cahier des charges de marché public a été rédigé conjointement avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne.

Comprenant deux lots (Lot n°1 : élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ; Lot n°2 : réalisation d'un diagnostic agricole), le marché a été lancé en mai, puis attribué au terme de la procédure aux prestataires suivants :

- ✓ Lot n°1 : CDHU/Eco Stratégie,
- ✓ Lot n°2 : Chambre d'Agriculture/CERD.

- Septembre – Décembre 2016 : Réalisation du Diagnostic Territorial

L'élaboration du PLUi a officiellement démarrée avec une réunion de lancement à destination des élus du territoire, organisée par le CDHU le 2 septembre 2016. Une réunion de lancement, organisée par la Chambre d'Agriculture et le CERD, s'est également tenue le 6 octobre 2016 à destination des exploitants agricoles.

Première étape du PLUi, le diagnostic consiste en un état des lieux du territoire sur diverses thématiques : économie, habitat, agriculture, environnement, équipements publics...

Afin d'aboutir à un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, le CDHU et Eco Stratégie ont organisé, entre octobre et décembre 2016, des tables rondes thématiques : « socio-économique », « architecture et typologie urbaine », « environnement et paysages ». Ces trois ateliers ont réunis une trentaine d'acteurs locaux afin d'échanger sur les caractéristiques et enjeux du territoire.

En parallèle, la Chambre d'Agriculture a débuté la rencontre de l'ensemble des exploitants agricoles du territoire dans le but de répertorier leurs domaines d'activités actuels et futurs, leurs éventuels besoins d'extension, les bâtiments non utilisés reconvertibles en habitat par exemple, ...

Particularité du diagnostic agricole voulu par les élus de la CCAVM : ce document a également vocation à (re)valoriser des cultures typiques locales. D'où l'organisation d'ateliers thématiques par le CERD sur « le vignoble du Vézélien », « les petits fruits de Montillot », « les jardins terrasses d'Avallon » et « les sapins du Morvan ».

Le service commun d'instruction « ADS » :

Créé à la suite de la réforme de juillet 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, le service ADS de la CCAVM est effectif depuis le 1^{er} septembre 2015.

Onze communes, possédant un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme, adhèrent à ce service commun d'instruction. Ces communes ont transmis tout ou partie des types d'autorisation d'urbanisme à la CCAVM (cf. tableau ci-dessous).

| Commune | Document existant | CUA | CUB | DP | PC | PD | PA |
|--------------------------|-------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| ANNAY LA COTE | POS | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| ASQUINS | POS | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| AVALLON | PLU | NON | NON | NON | OUI | OUI | OUI |
| MAGNY | PLU | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| PONTAUBERT | POS | NON | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| PROVENCY | PLU | NON | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| QUARRE LES TOMBES | PLU | NON | OUI | NON | OUI | OUI | OUI |
| SAINT BRANCHER | PLU | NON | NON | NON | OUI | OUI | OUI |
| SAINT GERMAIN DES CHAMPS | PLU | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| SAUVIGNY LE BOIS | PLU | NON | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI |
| VEZELAY | POS/PSMV | NON | OUI | NON | OUI | OUI | OUI |

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

En 2016, **204 dossiers** ont été déposés pour l'ensemble des communes, répartis ainsi :

| Commune | Document existant | CUA | CUB | DP | PC | PD | PA | Total |
|--------------------------|-------------------|-----|-----|----|----|----|----|-------|
| ANNAY LA COTE | POS | 6 | 1 | 15 | 3 | 0 | 0 | 25 |
| ASQUINS | POS | 8 | 2 | 21 | 5 | 0 | 0 | 36 |
| AVALLON | PLU | 0 | 0 | 0 | 17 | 3 | 1 | 21 |
| MAGNY | PLU | 10 | 4 | 9 | 3 | 1 | 0 | 27 |
| PONTAUBERT | POS | 0 | 3 | 9 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| PROVENCY | PLU | 0 | 2 | 13 | 1 | 0 | 0 | 16 |
| QUARRE LES TOMBES | PLU | 0 | 7 | 0 | 11 | 0 | 0 | 18 |
| SAINT BRANCHER | PLU | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 3 |
| SAINT GERMAIN DES CHAMPS | PLU | 4 | 3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 11 |
| SAUVIGNY LE BOIS | PLU | 1 | 0 | 16 | 7 | 0 | 0 | 24 |
| VEZELAY | POS/PSMV | 1 | 1 | 5 | 3 | 1 | 0 | 11 |

CUA (certificat d'urbanisme d'information) ; CUB (certificat d'urbanisme opérationnel) ; DP (déclaration préalable) ; PC (permis de construire) ; PD (permis de démolir) ; PA (permis d'aménager).

➤ **Mobilité**

Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRE LES TOMBES) et de la piscine municipale

d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

Nombre de sorties totales : 464 rotations (aller + retour) dont :

- Navette piscine : 372 rotations – 19 écoles,
- Navette gymnases : 92 rotations – 13 écoles.

Les entreprises « Rapides de Bourgogne », « Les Cars de la Madeleine » et « St Marc transport » ont été les prestataires retenus pour les transports.

Budget consacré (HT) : 53 514 €.

Le Transport à la demande (TAD) du secteur de QUARRE LES TOMBES à destination d'AVALLON.

La demande a diminué en 2016 avec **228 trajets effectués** (contre 251 en 2015 et 167 en 2014). Mis en route en 2013, le processus d'utilisation du service est bien connu des usagers, avec réservation à la CCAVM les lundis et mardis. Le transport s'effectue le jeudi matin, du domicile du demandeur jusqu'à la place Vauban et Auchan à AVALLON et retour au domicile. L'entreprise « les Cars Charles » a assuré ce service.

- 2 851 km effectués (- 14% par rapport à 2015),
- Tarif pour l'utilisateur : 3 € par trajet (quelles que soient l'origine et la destination du passager).

Budget consacré (HT) : 3 786 €.

Lignes 62 et 63 du Vézélien à destination d'AVALLON.

La ligne 62 dessert les communes suivantes : ST PERE SOUS VEZELAY, FOISSY LES VEZELAY, FONTENAY PRES VEZELAY, DOMECEY SUR CURE, PIERRE PERTHUIS, PRECY LE MOULT, THAROISEAU, PONTAUBERT, VAUX DE LUGNY et AVALLON.

La demande a diminué en 2016 avec **386 trajets effectués** (contre 420 en 2015). Le transport s'effectue le samedi matin, du domicile du demandeur jusqu'à AVALLON (Centre-ville et AUCHAN) et retour au domicile. L'entreprise « Rapides de Bourgogne » a assuré ce service.

- 3 710 km effectués (- 1,7% par rapport à 2015 – 3 774 km),
- Tarif pour l'utilisateur : 2 € par trajet (quelles que soient l'origine et la destination du passager).

La ligne 63 dessert les communes suivantes : BROTTES, MONTILLOT, ASNIERE SOUS-BOIS, CHAMOIX, VEZELAY, ASQUINS, BLANNAY, GIVRY, VALLOUX et AVALLON.

La demande a fortement augmenté en 2016 avec **1 007 trajets effectués** (contre 706 en 2015). Le transport s'effectue le samedi matin, du domicile du demandeur jusqu'à AVALLON (Centre-ville et AUCHAN) et retour au domicile. L'entreprise « Rapides de Bourgogne » a assuré ce service.

- 4 982 km effectués (+ 3,9% par rapport à 2015 – 4 794 km),
- Tarif pour l'utilisateur : 2 € par trajet (quelles que soient l'origine et la destination du passager).

Budget consacré (HT) : 28 100 €.

Etude de « Mise en régie » des transports

Compte tenu du volume conséquent des moyens de transports mis en place sur son territoire, la Communauté de Communes a souhaité engager une réflexion relative à la « mise en régie » du service, comprenant : les services des transports à la demande, les navettes des écoles vers les gymnases et la piscine, les navettes des centres de loisirs, ainsi que la navette « interurbaine CITEO » à AVALLON.

Réalisée en interne, l'étude avait pour objectif d'établir un comparatif entre une réalisation par ses propres moyens des transports et les coûts engendrés par les prestataires et entreprises.

La Commission s'est réunie 4 fois courant 2016 : le 14 janvier, le 03 mars, le 18 mai et le 29 septembre pour le rendu de l'étude. L'étude a également été présentée en Bureau Communautaire le 17^e octobre 2016.

Les divers scénarios identifiés n'ont pas permis d'obtenir un coût moindre en régie par rapport à un prestataire externe. Afin de poursuivre la réflexion, la Commission a proposé le lancement en 2017 d'une mission complémentaire qui pourrait être confiée à un Bureau d'études afin :

- d'enrichir les scénarios avec des éléments tels que le temps de travail des conducteurs, les coûts d'investissements nécessaires, les éléments spécifiques à la réglementation...,
- de mesurer la faisabilité économique, financière, juridique, organisationnelle d'une mise en régie du service.

➤ **Formation des élus**

Afin de répondre favorablement à une demande de certains élus, une journée « visite des sites intercommunaux » a été organisée le samedi 19 mars 2016.

Ont ainsi été visitées : les déchetteries d'ÉTAULES et de MONTILLOT, les crèches CARIBOU, GALIPETTE et CAPUCINE, le relais d'assistantes maternelles à AVALLON, les accueils de loisirs sans hébergement d'AVALLON et de CHÂTEL-CENSOIR, l'aménagement du lac du Crescent (sites de CHASTELLUX et de ST GERMAIN DES CHAMPS), les gymnases de QUARRÉ LES TOMBES et de MONTILLOT, la Maison de santé de VÉZELAY et le Pôle santé de CHÂTEL-CENSOIR.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE 2

Objectifs de la politique :

- ✚ Rendre accessible tous les bâtiments communautaires,
- ✚ Favoriser un habitat de qualité,
- ✚ Renforcer l'image de la collectivité en interne et en externe,
- ✚ Favoriser les échanges d'idées, les rencontres, les débats et faciliter le partage de l'information entre les communes et la CCAVM.

Réalisations 2016 :

➤ **Accessibilité**

Pour rappel, la planification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée a été adoptée le 8 octobre 2015 par le Conseil Communautaire.

Celle-ci prévoyait au titre de 2016 les travaux suivants :

- Pour le siège : le remplacement de la porte extérieure, le remplacement des portes intérieures du sas et le remplacement du paillason,
- Pour le centre de loisirs d'AVALLON : l'installation d'un seuil de porte,
- Pour la déchetterie d'ETAULES : la mise en place d'un stationnement et la création d'un portail face au bureau.



La commission intercommunale ne s'est pas réunie en 2016.

➤ **Habitat**

En 2016, s'est terminé le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat en Pays Avallonnais (*les porteurs de projets bénéficient toutefois d'un délai maximal de trois ans après le dépôt de leur dossier de demande de subvention pour réaliser les travaux*).

Pour rappel, à l'issue d'un diagnostic réalisé en 2010 par le Pays Avallonnais, trois thématiques ont été retenues :

- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- La lutte contre la précarité énergétique,

- L'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Dans le cadre de ce PIG, la Communauté de Communes apporte un soutien financier (limité à 500 € par porteur de projet) pour les travaux menés par les propriétaires occupants.

Au titre de l'année 2016, **8 porteurs de projets** (contre 18 en 2015) ont été accompagnés. Ils résident sur les communes de : ASNIERES SOUS BOIS, AVALLON (2), DOMECY SUR CURE (2), PROVENCY, ST PERE et THORY.

➤ **Communication**

Afin de faire face à un défaut de notoriété des champs d'actions de la CCAVM, un bulletin d'information a été réalisé et distribué en août, auprès de 24 communes du territoire.

AVALLON VÉZELAY MORVAN
Département de la coopération

Aménagement de l'espace
Développement économique
Enfance / Jeunesse / Santé
Environnement

Madame, Monsieur,
Il est le plaisir de vous présenter le premier bulletin d'information intercommunal rédigé de manière synthétique. Il vous permettra d'appréhender le périmètre de la collectivité, les communes membres, le nombre d'habitants et les nombreux champs d'actions réalisés sur l'ensemble de son territoire.
Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements. Cordialement,
Pascale GERMAIN,
Présidente de la CCAVM

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
9 rue Carnot - 89200-AVALLON

Mairie d'Avallon
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Tel : 03 86 34 38 46
Fax : 03 86 34 39 13
Mail : cca@ccavm.com

CCAVM

Qu'est-ce que la CCAVM ?
C'est la Communauté de Communes d'AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui regroupe 45 communes du sud de l'Yonne.

45 COMMUNES
ANNAY-LA-CÔTE, ANNETY, ASNIERES-SOUS-BOIS, ASSIERS, AUNE, AVALLON, BEAUVILLERS, BLANAY, BROSES, BUSSIÈRES, CHAMBAUX, CHASTILLON-SUR-CURE, CHATEL, CENDON, CLOSY-LES-FORGES, DOMECY-SUR-CURE, DOMECY-SUR-LE-MOULIN, ÉTALES, FOSSEY-LES-VÉZELAY, FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY, GROLLES, GIVRY, ILAND, LICHÈRES-SUR-YONNE, LUCH-LE-BOIS, MAGNY, MICHAMÉES, MONTMÉLLOT, PÉREYRE-PÉTHÈRES, PORTAUBERT, PROVENCY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LÉGER-VAUBAN, SAINT-MOÏSE, SAINT-PÈRE, SAINT-MAGNANCE, SAUVIGNY-LE-BOIS, SEMBOURGES, THARDEUIL, THAYOT, THORY, VALES-DE-SURVY, VÉZELAY, VOUTENAY-SUR-CURE

19 840 HABITANTS
(Source INSEE - Population totale)

67 000 HECTARES
de territoire riche par sa diversité et offrant un cadre de vie idéal. Situé à 2 heures de PARIS et à 2 heures 30 de LYON.

Pourquoi une Communauté de Communes ?
Afin de coordonner des actions de développement économique et d'aménagement de l'espace sur l'ensemble du territoire et pouvoir développer des projets difficilement réalisables à l'échelle d'une commune pour des raisons financières ou d'intérêt collectif comme la collecte des déchets, la gestion des ornières, la voirie, ...

Comment est-elle gérée ?
C'est le Conseil Communautaire, composé de 69 Conseillers Communautaires, également conseillers municipaux des communes membres, qui en assure la gestion. Depuis les élections municipales de mai 2014, les Conseillers Communautaires des communes de plus de 1 000 habitants ont été élus au suffrage universel direct.
Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il se réunit en général une fois par mois. Les séances du Conseil Communautaire sont publiques.
Il définit l'orientation générale, il a en charge la réalisation des projets communautaires, le vote du budget et les actes juridiques majeurs. Chaque décision fait l'objet d'une délibération et doit recueillir la majorité pour être exécutoire.
Les agents sont répartis dans les différents services (Moyens généraux, Déchets Ménagers, Environnement, Enfance/Jeunesse, Travaux/Municipaux, Mobilité/Transport/Santé et Tourisme/Opération Grand Site du Wasilien...) dont les actions sont pilotées par un Directeur Général des Services.

D'où proviennent ses principales ressources financières ?
La CCAVM perçoit une part des taxes d'habitation et foncière ainsi que la redevance incitative des déchets ménagers.
La CCAVM bénéficie également d'appuis financiers de ses partenaires : l'Europe, l'Etat, la Région, le Département de l'Yonne, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les communes membres, ...

➤ **Aérodrome d'AVALLON : étude d'opportunité et de faisabilité pour son développement**



Confiée au prestataire CLIVEMAN, l'étude s'est déroulée entre mars et décembre 2016 et a mobilisé l'ensemble des acteurs concernés par le projet : entreprises, clubs, comité régional, élus...

A l'issue du diagnostic (qui constate une concurrence conséquente à proximité du territoire), trois scénarios ont été élaborés par le bureau d'études :

- Scénario n°1 - « le statut quo » : le mode de gestion reste inchangé et aucun investissement n'est prévu. Seul le changement de la cuve pour l'avitaillement sera à prévoir.
- Scénario n°2 – « le déplacement de la piste » : cette hypothèse de travail est la plus qualitative car elle permet plus d'activité sur le site.
- Scénario n°3 – « l'optimisation de la structure actuelle » : à mi-chemin entre le statut quo et le déplacement de la piste. Cette possibilité améliore l'existant en drainant la piste, en aménagement les accès, en rénovant la zone de manœuvre et en augmentant le nombre de bâtiments pour accroître les usages.

A la demande du Comité de Pilotage de l'étude, le scénario n°2 a été exploré plus attentivement par CLIVEMAN.

Il revient désormais aux élus du territoire de définir la suite de l'étude.

VOIRIE, TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE ET OUVRAGES D'ART

Objectifs de la politique :

- ✚ Définir la politique communautaire en matière de voirie et la traduire sous forme de programmation pluriannuelle de travaux à l'échelle du mandat et du territoire.

Réalisations 2016 :

➤ Voirie

Les travaux 2016 ont été présentés et validés lors de la commission voirie du 17 avril 2016.

| COMMUNE | VOIE | TRAVAUX |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------|
| BROSSES | Brosse - Farges | Enduit |
| ANNAY-LA-CÔTE | VI 33 | Enrobé |
| ASNIERES-SOUS-BOIS | Dir. Armes | Renforcement |
| ASQUINS | Chaumots | Renforcement |
| AVALLON | VI 13 | Enduit |
| BLANNAY | Limite de Sermizelles | Renforcement |
| BUSSIÈRES | Limite St Brancher - Villarnoux | Enduit |
| CHATEL-CENSOIR | Limite Broses | Renforcement |
| ETAULES | VI 50 | Enduit |
| FOISSY-LES-VÉZELAY | Lim. commune de Vézelay | Renforcement |
| FONTENAY-PRES-VÉZELAY | Dir. Pierre Perthuis | Enrobé/Renforcement |
| GIROLLES | VI 4 | Enrobé |
| GIVRY | Dir. Asquins | Renforcement |
| ISLAND | VI 28 : Dir. Menades | Enduit |
| MAGNY | VI 22 | Enduit |
| MONTILLOT | Dir. Bois-d'Arcy | Renforcement |
| | Dir. RD 123 | Calage d'accotement |
| QUARRÉ-LES-TOMBES | D10 - Rte des Guichards | Busage/Renforcement |
| SAINT-BRANCHER | St Brancher - Carrefour de Sully | Enduit |
| | Rte de Gros Bout | Enrobé |
| SAINT-GERMAIN | Rte du lac | Enduit |
| SAINT-LÉGER-VAUBAN | Rte Aubin | Enduit |
| | Rte Aubin | Renforcement |
| | Route de Quarré-les-Tombes | Traversée |
| SAINT-MORÉ | En limite de Bois-d'Arcy | Renforcement |
| SAINT-PÈRE | Nanchèvres | Reprise d'un tampon |
| SAUVIGNY-LE-BOIS | VI 33 | Purge |
| THAROISEAU | Route de Menades | Busage/Enrobé |
| THORY | VI 6 | Enrobé |

La CCAVM a dû également faire barrer la route intercommunale menant de SAINT-LÉGER-VAUBAN à QUARRÉ-LES-TOMBES, suite à un effondrement, et commandé en urgence la réalisation d'une traversée.

Par ailleurs, la « Commission voirie » du 16 septembre 2015 avait constitué un groupe de travail afin d'évaluer l'opportunité de classer les voies communales en voirie intercommunale à l'aune des critères définis dans les statuts de la CCAVM.

Une dizaine de réunion du groupe ont été organisées tout au long de l'année 2016, permettant ainsi de valider, lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2016, le tableau de voirie intercommunale ci-dessous.

| COMMUNE | Longueur (m) | COMMUNE | Longueur (m) |
|-----------------------|--------------|--------------------------|----------------|
| ANNAY-LA-CÔTE | 9 510 | LICHÈRES-SUR-YONNE | 6 050 |
| ANNÉOT | 2 490 | LUCY-LE-BOIS | 1 860 |
| ARCY-SUR-CURE | 3 080 | MAGNY | 2 880 |
| ASNIÈRES-SOUS-BOIS | 4 370 | MENADES | 1 350 |
| ASQUINS | 480 | MERRY-SUR-YONNE | 2 400 |
| ATHIE | 1 490 | MONTILLOT | 6 220 |
| AVALLON | 1 880 | PIERRE-PERTHUIS | 1 090 |
| BEAUVILLIERS | 2 600 | PONTAUBERT | 0 |
| BLANNAY | 2 330 | PROVENCY | 960 |
| BOIS D'ARCY | 830 | QUARRÉ-LES-TOMBES | 6 815 |
| BROSSES | 3 710 | SAINT-BRANCHER | 7 880 |
| BUSSIÈRES | 2 040 | SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS | 4 360 |
| CHAMOUX | 0 | SAINT-LÉGER-VAUBAN | 8 960 |
| CHASTELLUX-SUR-CURE | 4 850 | SAINT-MAGNANCE | 5 970 |
| CHÂTEL-CENSOIR | 260 | SAINT-MORÉ | 3 660 |
| CUSSY-LES-FORGES | 0 | SAINT-PÈRE | 0 |
| DOMECY-SUR-LE-VAULT | 0 | SAUVIGNY-LE-BOIS | 1 930 |
| DOMECY-SUR-CURE | 4 700 | SERMIZELLES | 0 |
| ÉTAULES | 2 680 | THAROISEAU | 1 310 |
| FOISSY-LÈS-VÉZELAY | 0 | THAROT | 1 120 |
| FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY | 9 430 | THORY | 2 460 |
| GIROLLES | 3 000 | VAULT-DE-LUGNY | 1 040 |
| GIVRY | 440 | VÉZELAY | 8 770 |
| ISLAND | 3 740 | VOUTENAY-SUR-CURE | 5 510 |
| | | TOTAL | 146 505 |

ENVIRONNEMENT 1

Objectifs de la politique :

- ✚ Prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets,
- ✚ Assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

Réalisations 2016 :

➤ **Déchets ménagers**

La redevance incitative

Au 1er janvier 2016, la CCAVM a abandonné l'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la base d'imposition du foncier bâti, au profit de la redevance incitative pour la facturation des déchets ménagers et assimilés. Avec la mise en place de cette redevance, chaque foyer est responsabilisé et sensibilisé à la quantité de déchets qu'il produit et au coût réel de la gestion du service. Ce nouveau mode de financement, qui répond au principe de « pollueur-payeur », incite chacun à diminuer sa production de déchets ménagers résiduels et à devenir acteur de sa facture. Une première facture a ainsi été établie en septembre pour le 1^{er} semestre 2016.

Extension des consignes de tri emballages plastiques

Suite à l'appel à projet lancé par Ecoemballages en 2015, auquel la CCAVM a répondu en partenariat avec le centre de tri de la société SOREPAR (COVED), les consignes de tri ont été modifiées au 15 juin 2016, permettant ainsi à tous les emballages plastiques d'être déposés dans les bacs ou les sacs de tri sélectif.



➤ **Ordures ménagères**

Pour rappel, la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire est la suivante :

- Sur le secteur 1 d'AVALLON, CHATEL-CENSOIR et VEZELAY : 2 fois par semaine,
- Sur le secteur 2 d'AVALLON et les communes rurales : 1 fois par semaine.

En 2016, les tonnages d'ordures ménagères collectés poursuivent leur décroissance :

| Territoire | Tonnages 2014 | Kg/an/hab | Tonnages 2015 | Kg/an/hab | Tonnages 2016 | Kg/an/hab |
|----------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| Ex CCA, + 3 communes | 2 595,75 | 191,46 | 2 557,70 | 190,22 | 2 361,13 | 170,40 |
| Ex CCV | 1 476,46 | 337,40 | 1066,81 | 244,07 | 704,48 | 161,17 |
| Ex CCMV | 529,16 | 238,25 | 468,96 | 207,23 | 293,93 | 129,89 |
| TOTAL | 4 601,37 | 228,76 | 4 093,47 | 204,30 | 3 362,57 | 167,18 |

➤ **Tri sélectif**

La collecte du bac de tri sélectif a lieu toutes les semaines sur le secteur 1 d'AVALLON et tous les 15 jours sur le reste du territoire. Fin 2016, les points d'apports volontaires pour le tri sélectif (hors verre) ont commencé à être retirés.

Les tonnages collectés en Porte à Porte ne cessent de croître depuis 2014, à l'inverse des Points d'apports volontaires (PAV).

| Territoire | Tonnages 2014 | Kg/an/hab | Tonnages 2015 | Kg/an/hab | Tonnages 2016 | Kg/an/hab |
|---------------|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|
| Porte à Porte | 557,52 | 55,95 | 792,35 | 61,32 | 1028,72 | 66,78 |
| PAV | 438,63 | | 299,02 | | 296,21 | |

Concernant le verre, les tonnages collectés sont les suivants :

| Tonnages 2014 | Kg/an/hab | Tonnages 2015 | Kg/an/hab | Tonnages 2016 | Kg/an/hab |
|---------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|
| 754,71 | 37,52 | 751,10 | 37,49 | 802,80 | 40,46 |

➤ **Déchetteries (ETAULES et MONTILLOT)**

Pour rappel, les déchets acceptés dans les déchetteries sont : les gravats, les métaux, les gros cartons d'emballage, les piles et batteries, les encombrants, le bois, les déchets verts, l'huile moteur, l'huile de cuisson, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les emballages, les vêtements et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

Les jours et horaires d'ouverture des déchetteries sont les suivants :

| ÉTAULES | HIVER 1/10 au 31/03 | ÉTÉ 1/04 au 31/09 |
|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Lundi au Samedi | 9h à 12h et 14h à 17h | 8h30 à 12h et 14h à 18h |
| MONTILLOT | HIVER 1/10 au 31/03 | ÉTÉ 1/04 au 30/09 |
| Lundi, Mercredi et Samedi | 9h à 12h et 14h à 17h | 8h30 à 12h et 14h à 18h |

En 2016 :

- **45 584 usagers** ont fréquenté la déchetterie d'ÉTAULES (soit + 11,48 % par rapport à 2015),
- **10 188 usagers** ont fréquenté la déchetterie de MONTILLOT (soit + 8,22 % par rapport à 2015).

Les tonnages collectés sur la déchetterie d'ÉTAULES sont les suivants :

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Gravats | 1 496,54 | 1 786,12 | 1 965,34 |
| Ferraille | 189,72 | 213,16 | 230,28 |
| Cartons | 139,39 | 125,65 | 134,71 |
| Encombrants | 1 261,72 | 1 307,05 | 1 536,64 |
| Déchets verts | 1 173,47 | 1 188,19 | 1 409,94 |
| DMS | 59,686 | 63,527 | 64,101 |
| DEEE | 143,59 | 161,271 | 183,334 |
| Bois | 84,70 | 114,22 | 124,78 |
| TOTAL | 4 548,81 | 4 959,18 | 5 649,12 |

Les tonnages collectés sur la déchetterie de MONTILLOT sont les suivants :

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|---------------|---------------|-----------------|---------------|
| Gravats | 178,18 | 200,62 | 167 |
| Ferraille | 66,76 | 75,95 | 70,16 |
| Cartons | 20,72 | 18,64 | 21,07 |
| Encombrants | 401,36 | 444 | 389,56 |
| Déchets verts | 147,66 | 173,76 | 165,48 |
| DMS | 19,297 | 19,096 | 18,296 |
| DEEE | 46,568 | 52,675 | 52,342 |
| Bois | 24,92 | 35,92 | 41,18 |
| TOTAL | 905,45 | 1 020,66 | 925,08 |

➤ **Traitement des déchets**

Les déchets ménagers sont traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur « L'écopôle de SAUVIGNY LE BOIS » par un prestataire : SUEZ ENVIRONNEMENT.

Les emballages ménagers recyclables sont traités par SUEZ ENVIRONNEMENT au centre de tri de SOREPAR à ORMOY, puis envoyés vers les filières de valorisation agréées par Eco-Emballages :

| Verre | Papier carton | Emballages plastiques | Emballages métalliques |
|--------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------|
|--------------|----------------------|------------------------------|-------------------------------|

| | | | | |
|--|------------------------|---------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Saint Gobain 42610 SAINT ROMAIN LE PUY | REVIPAC 75015 PARIS | Valorplast 92909 PARIS | Acier | Aluminium |
| | | | Usinor Packaging 92070 PARIS | Affimet 60204 COMPIEGNE |

➤ **Indicateurs financiers**

Pour les ordures ménagères :

| Dépenses (en €) | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------|------------|------------|------------|
| COLLECTE | 659 939,29 | 628 748,41 | 590 339,28 |
| TRAITEMENT | 415 266,30 | 341 067,14 | 280 095,84 |

Pour le Tri sélectif :

| Dépenses (en €) | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------|------------|------------|------------|
| COLLECTE | 381 970,95 | 529 667,94 | 522 583,75 |
| TRAITEMENT | 182 824,34 | 199 540,67 | 242 679,37 |

| Recettes (en €) | 2014 | 2015 | 2016 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| VALORPLAST | 37 868,91 € | 24 885,12€ | 15 110,02€ |
| ARCELOR MITAL | 9 525,26 € | 8 368,26€ | 3 858,23€ |
| SAINT GOBAIN/ VERRALLIA | 30 784,71 € | 18 749,28€ | 30 660,45€ |
| ECO EMBALLAGES | 238 285,22 € | 220 687,56€ | 291 615,39€ |
| ECOFOLIO | 18 820,06 € | 21 094,08€ | 14 812,41€ |
| UPM | 57 458,02 € | 32 975,83€ | 35 176,72€ |
| REVIPAC | 13 483,67€ | 10 069,12€ | 19 093,78€ |
| AFFIMET/ REGEAL | 950,75 € | 1 824,48€ | 2 258,04€ |
| TOTAL | 407 176,60 € | 338 653,73 € | 412 585,04€ |
| | Sur 13 mois | Sur 12 mois | Sur 12 mois |

Pour les déchetteries :

| Dépenses (en €) | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| COLLECTE et TRAITEMENT ÉTAULES | 306 983,31 € | 329 109,85 € | 363 142,24 € |

| | | | |
|---|--------------|-------------|--------------|
| COLLECTE et TRAITEMENT MONTILLOT | 133 714,67 € | 96 405,83 € | 124 141,08 € |
|---|--------------|-------------|--------------|

| Recettes (en €) | Valorisation Matière (ferraille, cartons et DEEE) | | |
|------------------------|--|-------------|-------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 |
| ÉTAULES | 28 911,00 € | 29 677,49 € | 45 069,96 € |
| MONTILLOT | 7 215,56 € | 10 786,56 € | 8 961,29 € |

Produit de la Redevance incitative 2016 :

| TEOM 2014 | TEOM 2015 | RI 2016 |
|------------------|------------------|----------------|
| 2 120 271 € | 2 146 595 € | 1 959 112,42 € |

ENVIRONNEMENT 2

Objectifs de la politique :

- ✚ Sensibiliser les entreprises à une démarche environnementale,
- ✚ Encourager le développement des énergies renouvelables,

Réalisations 2016 :

➤ **Parc d'activités**

Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux « espaces d'activité d'intérêt régional », la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN (CCAVM) s'est engagée dans une gestion durable des espaces communs et la sensibilisation des entreprises du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON ».

A ce titre, le Parc d'activités est :

- Labélisé « Espace Végétal Ecologique » (EVE),
- Certifié « ISO 14001 » (norme de 2004).

Le label EVE répond à un référentiel de gestion et d'entretien à respecter favorisant les pratiques de gestion des espaces végétaux en adéquation avec les principes de développement durable, avec des actions à programmer en matière de : paysages, bruit, biodiversité, eau, déchets, énergie, air, sol, matériaux...

La certification ISO 14001 répond à un ensemble de règles et procédures (17 exigences relatives à la politique environnementale, la communication, la surveillance, la prévention des situations d'urgence et capacité à réagir....).

Courant 2016, un audit externe a été mené par ECOCERT ENVIRONNEMENT afin de s'assurer :

- de la conformité de la gestion et de l'entretien de l'EVE,
- de la conformité du système de management à la norme ISO 14001.

A l'issue de cet audit, le parc d'activités a obtenu pour 2017 les deux certificats.

➤ **Eolien : projet situé sur la commune de THORY**

Le projet éolien est porté par la Compagnie du Vent.

5 comités de pilotage ont déjà été organisés (dont 3 en 2016 : 25 janvier, 27 juillet et 15 septembre).

Une présentation du projet a été faite aux services de la DREAL qui instruiront le dossier. Suite à cette réunion, le parc éolien de THORY a été modifié au profit d'une implantation en ligne droite et sera composé de **7 éoliennes** au lieu de 8 avec une hauteur en bout de pale réduite pour 2 éoliennes.

Deux expositions publiques (du 2 au 10 février et du 29 novembre au 7 décembre) ont été organisées en mairie de THORY. La dernière présentait le projet, l'étude et une quinzaine de photomontages de la variante finale à 7 éoliennes.

La Production estimée du parc est comprise entre 58 000 et 70 000 MWh/an (selon le modèle retenu), soit la consommation électrique d'environ 26 000 personnes. Ainsi, l'émission de 38 000 à 47 000 tonnes de CO2 serait évitée chaque année.

La demande d'autorisation unique a été déposée le 20 décembre 2016 en Préfecture, par la Compagnie du Vent. La prochaine étape est le retour des services de l'Etat sur l'instruction du dossier. La durée est de 4 mois maximum. En fonction de celui-ci, les prochaines échéances pourront être précisées.

➤ **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

SPANC - secteur de QUARRE LES TOMBES (7 communes)

Mis en place le 1er janvier 2011, ce service fonctionne via une délégation de service public (DSP) attribuée à Suez Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

SUEZ intervient sur la partie technique (premier diagnostic, avis sur la conception, avis sur la réalisation, diagnostic pour vente immobilière et contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans). L'agence d'AUXERRE en est le référent.

En 2016, ont été traités :

- 12 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers »,
- 7 contrôles de conception pour de la « réhabilitation – rénovation »,
- 9 contrôles de réalisation pour de la « réhabilitation – rénovation ».

SPANC - secteur AVALLONNAIS – VEZELIEN (38 communes)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la compétence SPANC a été transférée à la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

Les premiers diagnostics ont été réalisés par la Fédération sur les communes suivantes : ATHIE, ETAULES, FONTENAY PRES VEZELAY, GIVRY, MAGNY MENADES, SAINT MORE, SAINT PERE, SAUVIGNY LES BOIS, THAROISEAU, THORY et VAULT DE LUGNY.

Les communes suivantes, dont le nombre d'ANC est plus conséquent, ont été confiées au bureau d'études « Central Environnement » : ASQUINS, AVALLON, BLANNAY, CHAMOIX, DOMECEY SUR CURE et MONTILLOT.

En 2016, ont été traités :

- ✚ 17 dossiers ANC pour « réhabilitation – rénovation »,
- ✚ 73 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers ».

Budget consacré (HT) : 2 739 € (adhésion à la FEPPF).

ACTION SOCIALE 1

Objectifs de la politique :

- Regrouper en un seul lieu (le guichet unique) l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire,
- Soutenir les familles dans leurs démarches et assurer une plus grande équité dans l'accès aux informations,
- Enrichir les liens entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille,
- S'adapter aux évolutions des besoins des familles et des enfants, soutenir la parentalité,
- Intégrer la notion de mixité sociale dans les multi-accueils,
- Prévenir les exclusions en répondant aux besoins particuliers des familles (notamment le handicap).

Réalisations 2016 :

- **528 familles** ont été utilisatrices des prestations offertes par le service Enfance/Jeunesse (inscription dans un ou plusieurs établissements),
 - **750 enfants** ont été accueillis dans les différents établissements intercommunaux...
- **Petite-Enfance**

En 2016, le nombre d'enfants accueillis dans les différentes structures intercommunales est ainsi réparti :

| | Crèche Caribou | Crèche Galipette | Crèche Capucine |
|-----------------------------|----------------|------------------|-----------------|
| Nombre d'enfants accueillis | 55 | 66 | 25 |
| Heures réalisées | 31 298 | 29 403 | 5 988 |

On observe une diminution du nombre d'enfants accueillis dans les crèches Caribou et Galipette par rapport à 2015 (69 enfants à Caribou et 75 à Galipette).

Pour autant, les heures d'accueil des enfants sont stables sur Galipette (29 524 heures en 2015) et en légère diminution sur Caribou (-6 % par rapport à 2015, soit 33 336 heures).

Travaux dans les bâtiments communautaires :

- Achat et installation des visiophones dans les crèches Galipette et Caribou,
- Changement de la chaudière du premier étage à la crèche Caribou.

Ouverture de la crèche CAPUCINE sise à CUSSY LES FORGES

Après plusieurs mois de gestation, la crèche Capucine a ouvert ses portes le 5 septembre avec un agrément de 20 places, portant ainsi à 60 le nombre de places de crèche dans l'Avallonnais.

Sept agents ont été recrutés afin de permettre à la structure de fonctionner et d'accueillir, sur la fin d'année 2016, une quinzaine d'enfants et nourrissons



Lien avec les parents

Afin de répondre à l'un des objectifs formulés précédemment (favoriser la participation des parents et soutenir la parentalité), la crèche Galipette a proposé une réunion d'information et d'échanges avec les parents en novembre 2016, traitant notamment : le règlement de fonctionnement de la crèche, l'accueil des (nouvelles) familles, l'équipe pédagogique, les outils mis à disposition des enfants (espace sensoriel, malles pédagogiques...).

Fêtes des crèches - spectacles

Les 1^{er} et 2 juillet, les crèches Caribou et Galipette ont fêté l'été avec les familles et les enfants. Ce temps festif permet aux familles et aux professionnels de se retrouver et de partager un moment convivial.

Pendant les vacances de février 2016, le centre de loisirs 123 soleil a invité les enfants des crèches à participer à un spectacle intitulé « Contes du Morvan » au grenier à sel

Les crèches d'AVALLON ont également proposé un spectacle en décembre pour les enfants et les parents ainsi que le Relais Petite Enfance.



➤ **Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)**

| Nombre d'AM sur le territoire | Nombre d'AM ayant fréquenté le RAM en 2016 | Nombre d'enfants gardés par un AM | Nombre de contact avec des familles | Nombre de contacts avec des AM |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| 103 | 85 | 268 | 304 | 215 |

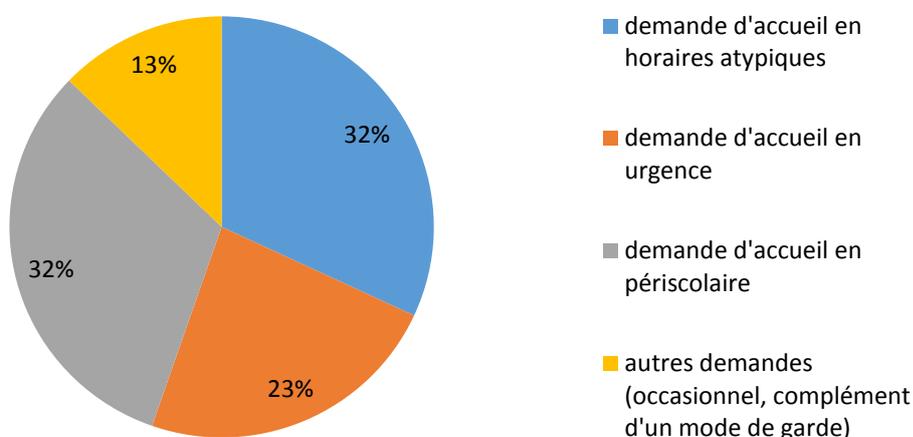
On observe de manière générale, par rapport à l'année 2015, une **stabilité de l'activité**. Si le nombre de contacts avec les familles est plus important (285 en 2015), le nombre d'enfants gardés par un(e) assistant(e) maternel(le) est en régression (282 enfants en 2015).

Guichet unique

En septembre 2016, le Relais Assistants Maternels est devenu guichet unique. L'objectif est de regrouper en un seul lieu l'ensemble des informations sur les différents modes d'accueil (individuel et collectif) présents sur le territoire.

En quatre mois, 56 entretiens physiques et 63 contacts téléphoniques ou/emails ont été réalisés.

Les demandes spécifiques des familles auprès du service en 2016



54 demandes de garde auprès d'un assistant maternel ont été recensées en 2016. On observe une **stabilité** par rapport à 2015 (56 demandes).

Animations du RAM

Si le siège du RAM est situé à AVALLON, des ateliers délocalisés sont organisés sur le territoire tout au long de l'année. Ainsi, ont été mis en place sur la commune de :

- QUARRE LES TOMBES : 8 ateliers (ateliers divers : peinture, motricité, éveil musical...),
- SAINT PERE : 8 ateliers (ateliers divers),

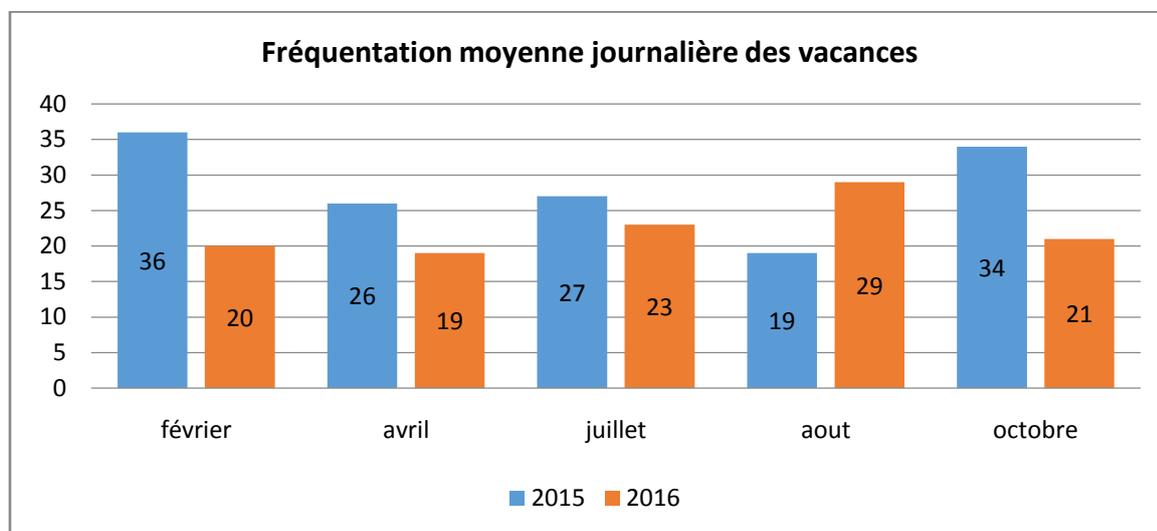
- SAUVIGNY LE BOIS : 8 ateliers motricité.

63 ateliers ont été organisés à AVALLON pour les assistants maternels, les parents et les enfants, en partenariat avec les crèches, les écoles et les bibliothèques.



➤ Accueil de Loisirs Sans Hébergement

LES ZOULOUS à CHATEL-CENSOIR



Les 83 enfants inscrits en 2016 proviennent des communes suivantes : ASNIERES SOUS BOIS, AVALLON, BROSSES, CHAMOIX, CHATEL-CENSOIR, CLAMECY, FONTENAY PRES VEZELAY, LUCY SUR YONNE, MERRY SUR YONNE, MONTILLOT, PIERRE PERTHUIS, SERMIZELLES, SAINT PERE, VEZELAY (et enfants résidants en région parisienne en vacances sur le territoire).

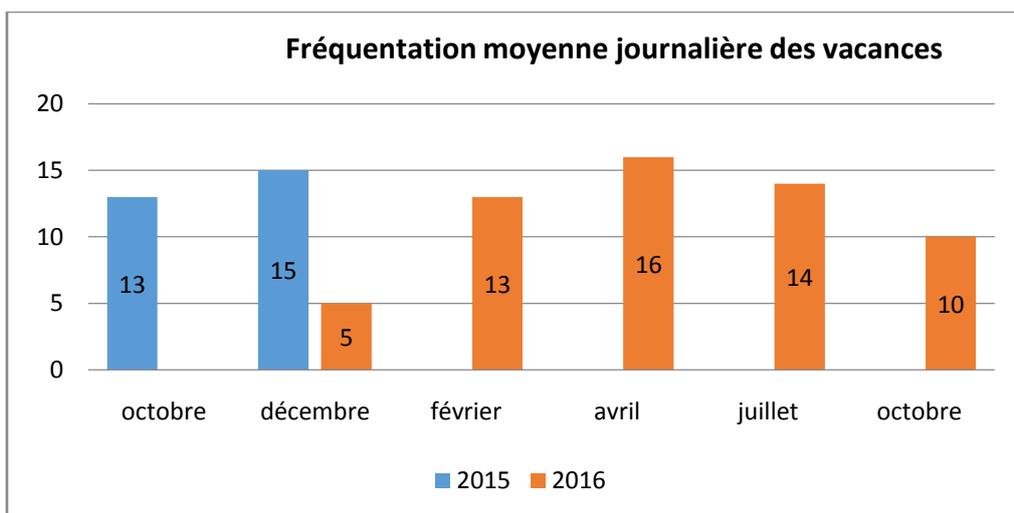
Dans le cadre de l'évolution du Pôle Santé de CHATEL-CENSOIR, il a été décidé d'organiser, depuis les vacances d'octobre 2016, l'accueil de loisirs les ZOULOUS dans les locaux de l'école, sise rue Pierre et Annie HERVE. Ce nouveau fonctionnement permet d'accueillir des enfants plus jeunes (âgés de 3 et 4 ans), les locaux étant davantage adaptés à leurs besoins.



Les ZOULOUS sur le nouveau site

LES COPAINS D'ABORD à QUARRE LES TOMBES

En mai 2016, il a été décidé de maintenir l'ALSH de QUARRE LES TOMBES après le succès d'une phase expérimentale (d'octobre 2015 à avril 2016).

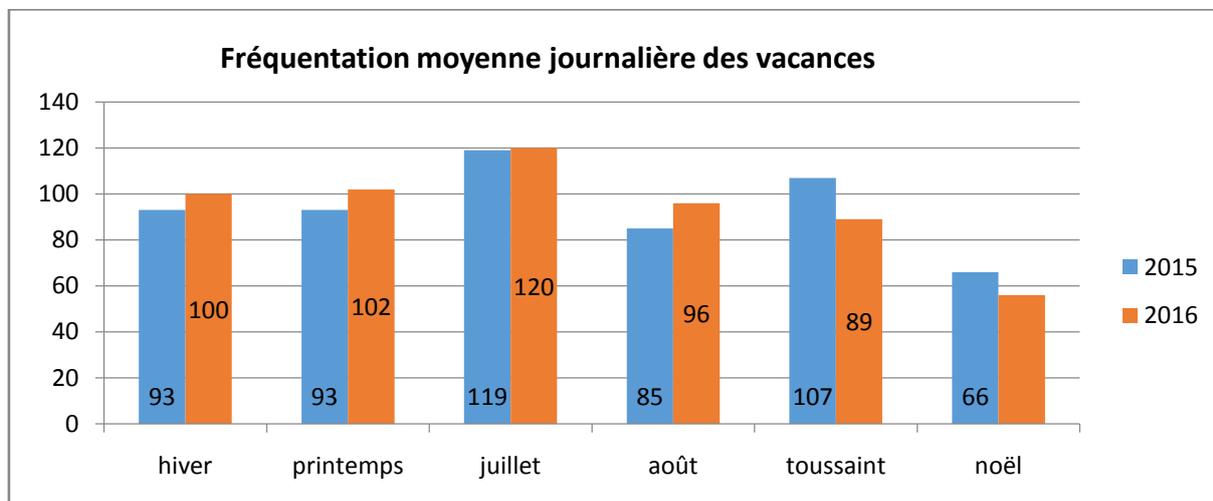
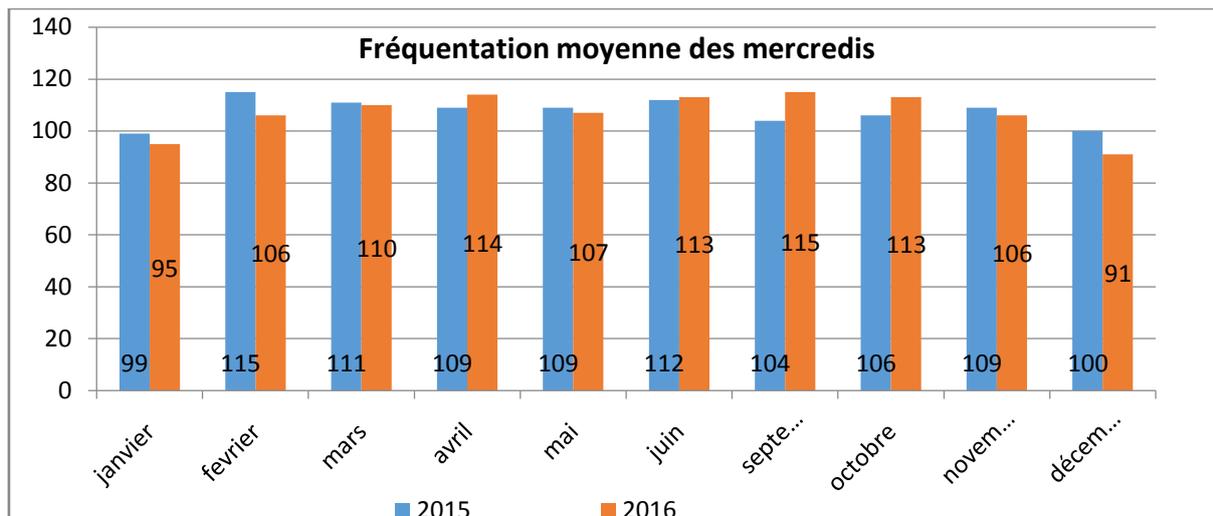


Les 54 enfants inscrits en 2016 proviennent des communes suivantes : BEAUVILLIERS, CUSSY LES FORGES, DOME CY SUR CURE, MAGNY, MARI GNY L'ÉGLISE (58), QUARRÉ LES TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINT GERMAIN DES CHAMPS et SAINT LÉGER VAUBAN.

Un ramassage en bus (matin et soir) a été mis en place : 6 enfants en moyenne ont utilisé ce service.

1,2,3 SOLEIL à AVALLON

En 2016, la gestion de l'ALSH était confiée au PEP 89, dans le cadre d'une délégation de Services Publics (DSP).



Les 514 enfants inscrits en 2016 proviennent des communes suivantes : ANNAY-LA-COTE, ANNEOT, ASNIERES-SOUS-BOIS, ASQUINS, ATHIE, AVALLON, BEAUVILLIERS, BLANNAY, BROSSES, BUSSIERES, CHAMOIX, CHASTELLUX-SUR-CURE, CHÂTEL-CENSOIR, CUSSY-LES-FORGES, DOME CY SUR LE VAULT, DOME CY SUR CURE, ETAULES, FOISSY-LES-VEZELAY, FONTENAY-PRES-VEZELAY, GIROLLES, GIVRY, ISLAND, LICHERES-SURE-YONNE, LUCY-LE-BOIS, MAGNY, MENADES, MONTILLOT, PIERRE-PERTHUIS, PONTAUBERT, PROVENCY, QUARRÉ-LES-TOMBES, SAINT-BRANCHER, SAINTE-MAGNANCE, SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, SAINT-LEGER-VAUBAN, SAINT-MORE, SAINT-PERE, SAUVIGNY-LE-BOIS, SERMIZELLES, THAROISEAU, THAROT, THORY, VAULT-DE-LUGNY, VEZELAY, VOUTENAY-SUR-CURE et hors CCAVM (la ROCHE EN BREUIL, CISERY, L'ILSE-SUR-SEREIN, JOUX-LA-VILLE, SAINT-ANDRE-ENTRE-TERRE-PLAINE, MONTBERTAULT, AUXERRE, PRECY LE SEC.....).

La DSP arrivant à échéance au 31 décembre 2016, une étude sur le futur mode de gestion des ALSH intercommunaux a été menée. En séance du 18 juin, le Conseil Communautaire a décidé de gérer en régie l'ensemble des accueils de loisirs intercommunaux à compter du 1^{er} janvier 2017.

LES SEJOURS

Pour permettre aux enfants de partir en vacances et de découvrir un nouvel environnement, les accueils de loisirs « 1,2,3 SOLEIL », « LES ZOULOUS » et les PEP89 ont mis en place trois séjours durant le mois de juillet 2016 :

| | SEMAINE 1 | SEMAINE 2 | SEMAINE 3 |
|-------------------------|--------------------------------|---|---|
| DATE | Du 8 au 15 juillet | 18 au 22 juillet | 25 au 28 juillet |
| DUREE | 8 jours/7 nuits | 5 jours/4 nuits | 4 jours/3 nuits |
| LIEU | Camping SARZEAU Morbihan | Gîte LUSIGNY / BARSE Lac Forêt d'Orient | Gîte LUSIGNY / BARSE Lac Forêt d'Orient |
| NOMBRE D'ENFANTS | 24 | 16 | 14 |
| AGES | 6/12 ans | 8/12 ans | 5/7 ans |
| THEME | MER | BAIGNADE | BAIGNADE |

➤ Sports

Gymnases (MONTILLOT et QUARRE LES TOMBES)

Conformément aux statuts de la CCAVM, les actions dévolues aux gymnases impliquent :

- ✚ La mise en place des plannings d'utilisation des gymnases avec les écoles et les clubs,
- ✚ Le suivi de l'entretien et des petites réparations : au titre de 2016, cela concerne notamment le remplacement du moteur de la porte à MONTILLOT, l'aménagement intérieur à QUARRE LES TOMBES, le suivi de la maintenance ...

Concernant le gymnase de MONTILLOT, 7 écoles (60 séances) et 9 clubs ou associations ont bénéficié de cet équipement. La CCAVM gère également les accès (badge magnétique).

Concernant le gymnase de QUARRE LES TOMBES, 6 écoles (50 séances) et 6 clubs ou associations ont bénéficié de l'équipement. Le centre de loisirs de QUARRE LES TOMBES s'appuie sur le gymnase, en période de vacances scolaires, pour proposer des activités physiques et la mairie de QUARRE LES TOMBES pour les nouvelles activités périscolaires. Le « Raid Oxfam Trailwalker 2016 » a également utilisé le gymnase.

Chaufferie bois de MONTILLOT

La CCAVM gère et exploite la chaufferie bois (240 kW) et le réseau de chaleur de MONTILLOT. Au titre de 2016, aucun aménagement n'a été réalisé.

7 livraisons de plaquettes bois et 2 livraisons de fioul ont été nécessaires pour assurer la saison de chauffe.

Sous-station de la chaufferie bois de QUARRE LES TOMBES

A QUARRE LES TOMBES, la CCAVM n'assure ni la gestion ni l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, celles-ci étant réalisées par la commune. Toutefois, elle doit assurer la gestion et l'exploitation de la sous-station du gymnase (via un contrat d'entretien couvrant la période 2014-2017).

ACTION SOCIALE 2

Objectifs de la politique :

- ✚ Favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Réalisations 2016 :

➤ **Santé**

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézélien

Au titre de 2016, il a fallu procéder à certains aménagements :

- Créer 1 compteur électrique supplémentaire pour la pharmacie,
- Assurer la réfection de surface du parking et d'une tête de muret.

Par ailleurs, la collectivité gère également la chaufferie bois de la maison de santé et assure les approvisionnements (2 livraisons par an pour 10 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l'entretien de la chaudière.

Pôle santé de CHATEL-CENSOIR

L'année 2016 aura été marquée par la cession des locaux du Pôle de santé de CHATEL-CENSOIR à un porteur de projet privé (ancienne propriétaire) dans le cadre d'un autre usage (pour transformation en musée).

A la demande de la commune, afin de lancer la création d'un nouveau Pôle de santé sous maîtrise d'ouvrage de cette dernière, la compétence « gestion du Pôle de santé de CHATEL-CENSOIR » lui a été rendue par décision du Conseil Communautaire le 28 juin.

OPERATION GRAND SITE DU VEZELIEN

Objectifs de la politique :

- ✚ Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- ✚ Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuit, information, animation) dans le respect du site,
- ✚ Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et de la société locale.

Réalisations 2016 :

Les grandes orientations du programme d'action

- 1 - Préserver, restaurer et valoriser les patrimoines,
- 2 - Valoriser les qualités paysagères du grand site,
- 3 - Maintenir et développer la vie des villages,
- 4 - Améliorer l'accueil pour inciter à venir et revenir,
- 5 - Promouvoir la découverte de l'ensemble du territoire pour diffuser le tourisme dans les villages, allonger les durées de séjour et favoriser les retombées économiques.

Calendrier général – réunions 2016

- 7 Janvier : journée de terrain avec le MEDDE,
- 12 février : réunion des Maires,
- 18 février : réunion publique à VAULT DE LUGNY,
- 4 mars : Comité technique,
- 17 mars : réunion avec la profession agricole,
- 24 mars : réunion avec la chambre économique de l'Yonne,
- 1^{er} avril : réunion avec la DREAL pour travail des fiches actions,
- 5 avril : réunion des Maires sur la gouvernance,
- 29 avril : réunion des Maires. Débat sur les orientations et priorités du programme d'actions,
- 23 mai : réunion des Maires sur le projet de randonnée,
- 7 juin : réunion de cadrage avec la Sous-préfecture + DREAL + bureau d'études,
- 10 et 13 juin : réunion des Maires : débat sur les priorités du programme d'actions,
- 27 juin : commission OGS : débat sur les priorités du programme d'actions,
- 30 juin : réunion du comité consultatif de la société civile,
- 12 juillet : envoi pour avis intermédiaire au MEDDE et au RGSF,
- Juillet : parution de la 3^{ème} lettre de l'OGS,
- 18 juillet : réunion publique à VOUTENAY,
- 12 Septembre : présentation de l'état d'avancement au Conseil Communautaire,
- 13 septembre : 2^{ème} réunion comité consultatif de la société civile,
- 15 septembre : Comité de pilotage : état d'avancement du programme d'actions,
- 30 septembre : réunion des Maires sur la gouvernance,
- 19 au 21 octobre : 18èmes rencontres des Grands Sites de France - Montagne Sainte Victoire,
- 17 novembre : réunion des Maires sur la gouvernance,
- 6 décembre : intervention auprès des élèves de 1^{ère} au lycée des Chaumes.

Site internet CCAVM

Un effort régulier d'alimentation du site internet a été réalisé. De nombreux documents sont en accès sur : <http://www.cc-avm.fr>, dont le diagnostic (version finale) et le programme d'actions (version été 2016).

Réunions publiques.

Une exposition du Réseau des Grands Site de France a été acquise par la CCAVM et a été exposée dans 5 communes, de même qu'au lycée des Chaumes de novembre à décembre 2016, suivi d'une intervention le 6 décembre avec une classe de première. Mr Thomas TERRIEN, professeur d'histoire, envisage de poursuivre la collaboration, en vue d'une visite probable à Vézelay avec sa classe.

FINANCES

Objectifs de la politique :

- mettre à disposition des élus tous les éléments de décisions qui vont leur permettre en connaissance de cause de se déterminer.

Réalisations 2016 :

➤ **Fiscalité de la Communauté de Communes**

Dans un contexte territorial marqué par :

- les transferts de compétences (loi NOTRe notamment) et l'évolution des périmètres intercommunaux,
- de fortes contraintes sur les ressources allouées aux collectivités locales (baisse des dotations de l'Etat pour participer au redressement des comptes publics),
- la montée en puissance de la péréquation horizontale (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales),
- le fort ralentissement du dynamisme économique.

La CCAVM s'est engagée dans l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, approuvé lors du Conseil Communautaire du 20 décembre 2016.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes a adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, la CCAVM perçoit la totalité de la fiscalité sur les entreprises en échange d'un versement obligatoire à chaque commune d'une « attribution de compensation » égale au montant de la fiscalité transférée (en valeur N-1) hors transfert de charges.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Objectifs de la politique :

- ✚ Offrir une aire d'accueil pour les passages convergeant vers les grands rassemblements ponctuels.

Réalisations 2016 :

Aucun projet n'a été conduit en 2016.